

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 49 (1978)

Heft: 7: Les communications transjuranes

Rubrik: Les communications transjuranes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLIX^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
Nº 7 Juillet 1978

SOMMAIRE

Les communications transjuranes : Introduction (151) ; Les transports privés (151) ; Les transports publics (156) ; Communications et développement (164) ; La Transjurane (173) ; La T 6 Bielle - Moutier (174) ; Le point de vue des dérouteurs (176) ; La route horlogère Bielle - La Chaux-de-Fonds (178) ; Les CFF (178) ; Les Chemins de fer du Jura (179) ; Le Laufonnais et la Transjurane (181) ; Les comptages de circulation routière dans le Jura (182) ; Bricolons une Transjurane (188) ; Les liaisons routières du Jura bernois dans le cadre cantonal et national (189) ; Synthèse (192) ; Utilisation pédagogique des interventions (193) ; **Chronique économique** (195).

Les communications transjuranes

Introduction

Les intentions

L'Université populaire jurassienne (UP) a senti depuis longtemps la nécessité d'informer sur les problèmes qui touchent à l'aménagement du territoire (AT), afin qu'ils ne deviennent pas le seul apanage des techniciens et que les responsables politiques et les citoyens puissent se prononcer en toute connaissance de cause. C'est ainsi que sa commission spécialisée a déjà organisé avec un grand succès quatre stages consacrés aux problèmes fondamentaux de l'AT, à la science en relation avec l'AT, aux problèmes juridiques de l'AT, au monde rural et à l'AT, sans compter le débat public de 1970 sur la Transjurane.

La commission AT de l'UP a jugé nécessaire de faire se rencontrer tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sont intéressés par les problèmes de communications à travers le Jura. Le débat a longtemps porté sur ce qu'on appelle le Transjurane, mais les conditions économiques se sont transformées, les conditions politiques aussi, la notion de développement économique n'est plus perçue comme il y a cinq ans, le souci des sites et des paysages s'est singulièrement renforcé. Ces changements fondamentaux justifiaient une réflexion plus profonde sur les communications et leur relation avec le développement avant d'aborder les problèmes plus concrets

liés aux liaisons routières ; ils justifiaient également que la parole soit donnée à tous ceux qui sont les promoteurs d'une analyse, d'un projet et d'un contreprojet. Dans cet esprit, le débat public prévu en fin de stage devait permettre une large information de la population.

Le déroulement du stage V

Les buts des organisateurs n'ont pas été atteints d'emblée. En effet, 26 personnes ont participé à la première journée, 20 à la deuxième ; ce sont des chiffres nettement inférieurs à ceux qui avaient été enregistrés lors des stages précédents, et il aura fallu attendre le débat public du troisième samedi pour compter une participation plus considérable de 54 personnes. On notera qu'aucune femme n'a participé aux deux premières journées, et 4 seulement à la troisième. On n'a pu compter aucun journaliste le premier jour ; mais les deux journalistes présents lors de la deuxième journée ont souligné la qualité du débat, si bien qu'ils étaient quatre à rendre compte du débat public. Il peut paraître étonnant qu'on n'ait pu saluer qu'une personnalité politique la première et la deuxième journée ; on en dénombrerait neuf la troisième journée : est-ce parce que le débat était public ? est-ce parce que plusieurs journaux avaient dit leur surprise devant leur absence ? Cette participation croissante nous permet de tirer un bilan quantitatif satisfaisant.

Sur le fond, si le débat pour ou contre l'autoroute a été vraiment engagé, d'autres thèmes proposés n'ont été traités que superficiellement, comme la relation entre communications et développement, ou comme les transports semi-collectifs. On notera aussi que les divergences d'intérêt entre le Jura et le Jura bernois, pourtant évidentes, ne se sont pas manifestées : il faudra pourtant bien qu'un jour les cartes soient mises sur table pour que l'indispensable concertation ait lieu.

Les textes qu'on pourra lire dans ce document sont soit les exposés textuels des intervenants, soit les comptes rendus synthétiques des discussions. La commission UP d'information sur l'aménagement du territoire remercie chaleureusement tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont permis le déroulement de ce stage et la mise au point de ce document. L'UP adresse en particulier sa reconnaissance à l'ADIJ qui, une fois de plus, lui ouvre les colonnes de son bulletin.

Jean-Marie Moeckli
Secrétaire général de l'UP jurassienne

Première journée, samedi 12 novembre 1977

Communications et développement

Les transports privés

par A. Arnauld, directeur de l'ACS

Je pars de l'idée qu'il ne m'appartient pas de parler de la concurrence entre les transports individuels et les transports publics, ni de prendre position dans la controverse qui se manifeste sous les formes les plus diverses, mais que ma tâche consiste à présenter les transports privés d'une façon générale. Je m'efforcerai de vous familiariser aussi objectivement que possible avec l'essence même des transports privés en fournissant les données qui permettront d'évaluer l'importance et la signification des transports privés pour notre population et no-

tre pays, et d'en tirer les conclusions que vous jugerez opportunes.

Tout en voulant éviter, dans le cadre de cet exposé, de prendre position sur la controverse rail/route, quand bien même je suis l'un des représentants et défenseurs des transports privés, je tiens à déclarer officiellement et formellement que, selon moi, les transports privés et les transports publics ne doivent pas être des frères ennemis, mais qu'une complémentarité les lie et les rend tous deux indispensables en Suisse.

Evolution et structure du transport privé

Dans notre pays, les transports publics sur rail et sur route, ainsi que des transports en véhicules à moteur privés, représentent les formes dominantes des transports. Le transport privé (le « self-service ») a connu un développement impressionnant aux cours des trente dernières années. Il y a vingt ans déjà que dans le secteur des transports de personnes, ce trafic individuel a dépassé les transports publics.

Tous les pronostics au sujet de la motorisation ont dû être corrigés continuellement dans leur course ascensionnelle. Lors de la planification du réseau des routes nationales, en 1959, nos autorités ont pris comme base un nombre de 800 000 voitures automobiles pour 1980 ; à la fin septembre de l'année 1976, ce nombre avait cependant déjà dépassé les 2 millions.

Même la crise du pétrole de 1973-1974, comme la récession économique qui s'en est ensuivie, n'ont pu éviter que le nombre des voitures augmente, depuis 1974, de

70 000 unités par année. Le taux d'augmentation général s'est pourtant réduit de 30 % par rapport à 1972.

Sur la base de comptages automatiques du trafic, on peut actuellement constater une certaine stagnation de la fréquentation de nos routes. Seul sur les routes nationales (donc les autoroutes) on constate encore une légère augmentation des fréquentations. Cette évolution est également confirmée par les données statistiques sur la consommation de carburants.

Comment se présentera l'avenir ? Il est difficile, aujourd'hui, de se faire une idée de l'évolution prévisible du nombre de voitures privées. On peut cependant estimer que le nombre des voitures passera d'environ 1,9 million d'unités actuellement en circulation, à environ 2,4 millions en l'an 1985.

Il y a lieu de constater, en outre, que la relation entre le transport individuel et l'environnement, la prise de conscience de l'économie d'énergie, ainsi que le ris-

que d'accidents, ont des répercussions sensibles sur l'utilisation générale des moyens individuels de transport. Cette influence se manifeste dans le sens d'une nette prise de conscience, par l'automobiliste, de sa responsabilité.

Cette tendance est renforcée par les lacunes du trafic individuel : les « bouchons », les émissions de gaz nocifs et le bruit. A la longue, on peut cependant admettre que cette influence n'aura pas d'effet négatif sur le choix du moyen de transport, tant il est vrai que personne ne tient à renoncer à l'utilisation des moyens de transport privé (sans compter que peu d'automobilistes sont en mesure d'y renoncer). La volonté de pouvoir recourir au « self-service » subsistera sans aucun doute. Par conséquent, la politique des transports devra être fonction de la volonté du citoyen, de pouvoir utiliser le véhicule qu'il a délibérément acquis.

Sans doute vous arrive-t-il de vous fâcher lorsque vous êtes gênés par des poids lourds sur votre route. Vous aurez certainement vu les slogans « pour vos marchandises - le rail » et éventuellement aussi les autocollants sur les camions « je roule pour vous ». Comme je vous l'ai promis d'emblée, je ne conteste nullement l'opportunité de ces slogans ; cependant, je me limiterai à vous signaler certains faits :

Le nombre des véhicules utilitaires s'élevait à fin 1976 à quelque 140 000 unités. Deux tiers (soit 95 000 unités) étaient des fourgonnettes d'un poids maximal de 3500 kg., et un tiers (soit 45 000 unités), était des véhicules de la catégorie des

poids lourds. La capacité totale de ces véhicules utilitaires se montait à environ 400 000 tonnes.

Les véhicules d'une capacité de plus de 1000 kg. ont transporté, en l'année 1974, environ 300 millions de tonnes de marchandises, contre environ 46 millions de tonnes par les chemins de fer. La distance moyenne des transports par route atteint environ 21 km., par les chemins de fer environ 155 km. A noter que 40 % des marchandises transportées par chemins de fer ne font que transiter par la Suisse.

Le transport routier de marchandises se compose de 98 % de véhicules immatriculés en Suisse et de 2 % de véhicules étrangers.

Nonante-neuf pour cent des transports par route satisfont aux besoins indigènes et le transport international sur route se limite à 1 %. Pour éviter de vous inonder de chiffres statistiques, je me limiterai à vous signaler que la grande majorité des transports routiers s'effectue sur des distances courtes et que les transports routiers de marchandises de transit sont insignifiants.

J'espère que ces quelques chiffres vous auront donné un aperçu de l'ordre de grandeur des transports privés dans le contexte de l'ensemble des problèmes des transports et de la circulation. (Précisons encore que le réseau routier suisse comporte 62 000 km. de routes nationales, communales et cantonales, et le réseau ferroviaire 5100 km. (CFF et chemins de fer privés.)

Utilité du moyen de transport individuel

Le fait de posséder son propre véhicule confère à l'homme mobilité, indépendance et liberté. Il s'agit là, par conséquent, d'éléments essentiels de l'amélioration de la qualité de la vie à laquelle chacun a droit.

Il n'est guère d'autre invention qui ait jamais trouvé de rapports aussi étroits avec l'homme que l'automobile. Ses avantages sont incontestables : sa mobi-

lité, sa contribution à l'essor économique et social, l'élargissement aussi du sentiment personnel de liberté et l'horizon qu'elle a ouvert à l'homme. L'automobile confère à chaque individu une liberté de mouvement encore jamais connue jusqu'alors dans tous les domaines de la vie privée et communautaire. La motorisation progressive du travailleur a été l'expression tangible du progrès social

dans notre pays. L'importance du véhicule automobile privé se manifeste déjà dans le fait qu'à l'heure actuelle, près de 80 % des transports de personnes sont assurés par des moyens de transports privés. Plus de la moitié des habi-

tants âgés de plus de 15 ans sont en possession d'un permis de conduire un véhicule à moteur. Les trois quarts environ de la population masculine âgée de plus de 15 ans est détentrice d'un permis de conduire.

Lacunes du transport privé

Il ne se passe guère un jour, depuis quelque temps déjà, où l'on ne nous rappelle d'une façon ou d'une autre (par des déclarations personnelles ou celles de représentants des milieux des transports publics, écologistes ou politiques) par le truchement de la presse, la radio et la télévision, les faiblesses des transports privés.

Ces critiques sont évidemment, pour une grande part, la conséquence de la détérioration des comptes d'exploitation de nos entreprises du trafic public, en particulier des CFF. Il est humainement compréhensible qu'au vu des déficits impressionnantes et de la misère des finances fédérales, l'on encourage la répression des transports privés au bénéfice d'une plus grande utilisation des transports publics, aux fins d'en améliorer les résultats d'exploitation.

Sans vouloir entrer — je le rappelle — dans une controverse polémique, je pense qu'il faut objectivement faire la part des choses. Il est incontestable que les efforts répressifs des milieux mentionnés contre les transports privés sont dictés par ce souci d'améliorer le rendement des transports publics. On ne peut ignorer non plus que les transports privés, malgré leurs atouts et avantages, ne sont pas exempts d'inconvénients.

La pollution

Vous vous souviendrez de l'initiative « Albatros », repoussée par les citoyens suisses lors des votations du 25 septembre dernier. Cette initiative visait la pollution provoquée par les émissions de gaz nocifs qui — par la force des choses — sont multipliées par le nombre de véhicules à moteur et les kilomètres effectivement parcourus. Nous savons

que, dans certains pays et certaines villes du monde, ces émissions provoquent des nuisances, voire une atteinte à la santé de la population, et que, dès lors, elles constituent une nuisance contre laquelle il s'agit de lutter énergiquement. Sans vouloir, daucune manière, minimiser ce problème, je tiens à relever les faits suivants :

- La technique sous la pression des prescriptions législatives, a réussi à abaisser, au cours des décennies passées, le taux de toxicité des émissions de gaz de telle sorte que, malgré l'augmentation extraordinaire du nombre des véhicules à moteur depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la pollution dans son ensemble est restée quasiment stable.
- D'autre part, les taux de toxicité visés par l'initiative « Albatros » correspondent au programme législatif de nos autorités fédérales, qui prévoit une réduction draconienne des émissions de gaz dans les cinq années à venir.

Le bruit

Le bruit provoqué par les véhicules à moteur — et surtout par les portes claquantes de ces véhicules — représente sans conteste une nuisance considérable. Là aussi les chercheurs fournissent des efforts considérables pour réduire ces sources d'ennuis et les autorités législatives contraignent l'industrie à s'atteler sérieusement à cette tâche.

Je pense qu'il faut reconnaître au sujet du bruit qu'il s'agit, déjà aujourd'hui, moins d'une question de technique que d'éducation des usagers des véhicules à moteur. En effet, ce n'est pas tellement

le bruit des moteurs ou celui des portes des voitures utilisées avec égards et respect envers autrui, mais bien les abus constatés qui sont gênants (et je pense là surtout aux motocyclistes).

Frais de l'infrastructure

On cite souvent les frais considérables de l'infrastructure, en particulier les routes, imputables au transport individuel. Dans ce contexte, on préconise le principe de l'utilisateur, à savoir que celui qui utilise les routes doit les payer.

Vous êtes certainement au courant de toutes sortes de propositions appelant au prélèvement de péages sur les autoroutes, de péages pour les tunnels routiers, de l'introduction d'une vignette et d'une imposition générale supplémentaire des transports privés.

Pour mieux pouvoir évaluer l'opportunité d'une imposition supplémentaire du transport privé, il est nécessaire d'examiner la situation actuelle, malheureusement très peu connue, notamment par les automobilistes eux-mêmes qui ignorent dans quelle mesure ils contribuent directement au paiement de la facture routière.

Le système d'imposition des transports privés est effectivement compliqué et c'est la raison pour laquelle je me limiterai à vous en présenter les grandes lignes seulement. Il s'agit, d'une part, de l'imposition cantonale des véhicules à moteur (avec des différences assez sensibles d'un canton à l'autre) qui rapporte aux cantons la somme d'environ 700 millions de francs par année.

Quant à l'imposition des véhicules à moteur par la Confédération, elle s'effectue indirectement par le prélèvement des droits de douane sur les véhicules et les accessoires importés, des droits de douane de base sur les carburants et d'une surtaxe douanière sur les carburants, qui est réservée exclusivement à la contribution des routes nationales.

Pour être précis, je vous signale que, par litre d'essence (normale et super) que vous consommez, vous payer actuelle-

ment en taxes et surtaxes douanières 57,32 centimes !

Si les recettes des cantons s'élèvent à 700 millions de francs par année, celles de la Confédération se montent à 2,5 milliards de francs par année. Le total des recettes annuelles atteint donc 3,2 milliards de francs environ, dont la moitié (en chiffre rond) est réservée obligatoirement à la construction des routes (les routes nationales en particulier). En ce qui concerne les dépenses, je peux vous signaler qu'en 1976 le montant consacré à la construction des routes nationales s'est élevé à 1,14 milliard de francs et que, par conséquent, il reste pour la construction et l'entretien des routes cantonales et communales, ainsi que pour l'alimentation des caisses générales des pouvoirs publics, un montant non négligeable d'environ 2 milliards de francs.

Vous m'accorderez ainsi que le transport privé couvre, à lui seul, les frais de l'infrastructure, c'est-à-dire des routes.

Pour éviter que soient mises en doute mes déclarations, je dois ajouter que le compte routier, introduit depuis quelques années, enregistre un taux de couverture des frais de l'infrastructure des transports privés inférieur à 100 %, et se situe autour de 95 % depuis 1974. Cette sous-couverture est provoquée par une sous-imposition des transports de marchandises (donc des poids lourds), des véhicules à moteur légers et tout particulièrement des cyclomoteurs (qui emploient très peu de carburants et dont les utilisateurs paient, de ce fait, très peu de taxes !). Pour vous rassurer, je préciserai que des projets sont en cours et qu'une imposition supplémentaire des poids lourds sera introduite sous peu.

A noter encore que par l'utilisation obligatoire des recettes de la Confédération et des cantons émanant des transports privés (que l'on appelle communément « l'affectation obligatoire »), la construction et l'entretien des routes nationales en premier lieu, mais également des routes cantonales et communales, ne grèvent pas les budgets et les comptes des pouvoirs publics, étant donné que les

transports privés couvrent eux-mêmes les frais de leur infrastructure.

Gaspillage d'énergie

Il va sans dire qu'une voiture automobile transportant une seule personne ne représente pas l'utilisation la plus rationnelle de l'énergie, et que l'on peut, à juste titre, parler de gaspillage.

Depuis quelques années, et surtout depuis la crise du pétrole de l'année 1974, le monde occidental a pris conscience des limites de l'énergie disponible. Dans ce contexte, il est compréhensible que les transports privés, et en particulier l'automobile, soit devenus la cible rêvée des détracteurs des transports privés.

Aussi vrai que les véhicules à moteur privés sont souvent mal utilisés et que le reproche du gaspillage d'énergie s'en trouve souvent justifié, il faut examiner les propositions dont on parle. Ainsi il peut vous intéresser que les transports privés de personnes n'utilisent que le 15 % des carburants importés.

D'un autre côté, je pense qu'on peut faire confiance aux chercheurs et à l'industrie, qui trouveront moyen de limiter encore plus la consommation d'énergie et qui découvriront surtout de nouvelles sources d'énergie, aujourd'hui encore inconnues, inutilisables ou inexploitées.

Frais sociaux

Enfin, on parle souvent des frais sociaux non couverts par les transports privés et l'on réunit sous ce titre toute une série de données qui ne sont pas chiffrables et dont les principales sont :

Conclusion

J'en arrive à la conclusion : indépendamment de toute considération économique (et le transport privé est à même de bien se défendre dans ce domaine), la possession et l'utilisation des véhicules à moteur confèrent au citoyen une amélioration de la qualité de la vie par sa mobilité, son indépendance et sa liberté. Si, objectivement, cette amélioration de la qualité de la vie n'est pas sans faille et

- l'infrastructure hospitalière nécessitée par les accidents de la route ;
- les frais des assurances maladie, accidents, invalidité imputables aux accidents de la route ;
- l'atteinte à la santé de la population par les nuisances provoquées par la pollution et le bruit ;
- les heures de travail et, par là, la part du produit national brut perdu à la suite des accidents et des maladies.

Les milieux opposés aux transports individuels se sont efforcés de faire des études sur ces frais sociaux pour en arriver à une évaluation. Je pense qu'il est inutile de s'arrêter à des chiffres, étant donné qu'il ne s'agit que d'évaluations ou d'estimations très vagues.

En guise de comparaison, l'on pourrait citer le cas de l'activité sportive. C'est ainsi que l'hiver passé, des médecins ont évalué les frais provoqués par les accidents de ski à 1 milliard de francs par année ! Est-ce que quelqu'un a lancé une initiative pour interdire la pratique du ski afin d'en éliminer les frais ?

A titre de compensation, l'on devrait également relever que des estimations ont été faites sur le « bénéfice » social des transports privés. Sans vouloir non plus citer des chiffres (puisque l'on s'agit également d'estimations peu précises), je peux néanmoins certifier que l'on est arrivé à la conclusion que le seul gain de temps rendu possible par l'utilisation du véhicule individuel permet une augmentation du produit national brut dépassant très largement les prétendus « frais sociaux ».

peut être mise en doute (je fais allusion à l'homme esclave de son véhicule, ou l'enfant contraint à la promenade en voiture et qui préférerait de loin faire une promenade à pied, en train ou en bateau, etc.). Ce qui compte en dernière instance, malgré tout, ce sont les appréciations subjectives de chacun ; et les faits prouvent que le Suisse tient à pouvoir disposer librement de son véhicule à moteur.

Les transports publics

par S. Jacobi, chef du service de presse des CFF

Le sujet est introduit par la présentation du film « L'Avenir a pris le Train » d'André Paratte

Le chemin de fer est né il y a 152 ans en Grande-Bretagne lorsque George Stephenson a mis en service la ligne Stockton-Darlington avec sa locomotive « La Fusée ». Dix-neuf ans plus tard, en 1844, la ligne Strasbourg-Bâle fait pénétrer ses trains en Suisse, alors que la première voie ferrée helvétique apparaît en 1847 entre Zurich et Baden. En 1860, on peut se rendre en train de Genève au lac de Constance et à Coire. La première traversée alpine, celle du Saint-Gothard, est ouverte en 1882. A la fin du XIX^e siècle, le réseau ferroviaire helvétique est entièrement entre les mains de compagnies privées. Par décision du peuple en 1898, la Confédération procède au rachat des cinq plus grandes compagnies, notamment celle du Jura-Simplon qui couvrait la Suisse romande, donnant naissance aux CFF en 1902. A ce moment, la construction du réseau ferroviaire est pratiquement terminée. Les CFF procèdent à l'achèvement du tunnel du Simplon, percent le tunnel du Ricken et celui de base du Hauenstein. Une nouvelle compagnie privée construit la ligne du Lötschberg. Les efforts des CFF portent essentiellement sur l'électrification réalisée de 1920 à 1961 et sur l'augmentation de la capacité par la mise à double voie des lignes principales. Le réseau CFF d'environ 3000 km. est complété par le réseau des chemins de fer privés, d'environ 2000 km., celui des cars postaux et concessionnaires, les services de navigation et les transports touristiques à câbles. Cette offre globale des transports publics figure dans un seul volume : l'« Indicateur officiel ». L'exploitation du chemin de fer répond à différentes obligations légales dont l'origine remonte souvent à l'époque déjà lointaine où il jouissait du monopole des transports, c'est-à-dire avant l'avènement de la motorisation routière. Je cite-

rai les quatre obligations essentielles des chemins de fer :

Exploitation obligatoire

Chaque jour, du 1^{er} janvier au 31 décembre, le chemin de fer doit faire circuler sur chaque ligne plusieurs trains, même s'il y a peu de voyageurs ou de marchandises à transporter.

Horaire obligatoire

Nulle part dans un horaire des CFF vous ne trouverez cette mention : « Les trains ne circulent pas en cas de mauvais temps. » Les CFF sont tenus de mettre à l'enquête publique l'horaire des trains de voyageurs, comme ils sont tenus de faire circuler les trains publiés dans cet horaire. Si une ligne est coupée (avalanche, inondation, accident), les communications doivent être assurées par tout autre moyen.

Tarif obligatoire

A conditions égales, tout voyageur et tout expéditeur paient les mêmes taxes. Aucune différence n'est faite entre les diverses régions touchées par les CFF, ni entre les lignes à faible et à fort trafic. Les modifications tarifaires sont en outre soumises à l'approbation des autorités.

Transport obligatoire

On n'a jamais vu sur la porte d'une gare un écriteau disant : « Fermé pour cause de vacances annuelles. » Les CFF doivent être à même de faire face en tout temps et en tout lieu aux exigences du trafic. Ils sont obligés de transporter gens et choses. C'est lors des grandes manifestations populaires que l'on se rend le mieux compte de cette obligation, alors que tous les agents et tout le matériel sont mobilisés.

“ C'est
dans de petits
détails déjà que
vous constaterez
que nous sommes
une grande
banque.”

(Mettez-nous à l'épreuve.)



**SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE**
Schweizerischer Bankverein

Blenne Place Centrale
Tél. 032 22 59 59
160, route de Boujean
Tél. 032 41 74 22

Brügg Centre commercial Carrefour
Tél. 032 53 32 24

Delémont 43, avenue de la Gare
Tél. 066 22 29 81

Granges Place de la Poste
(Soleure) Tél. 065 8 71 71

Nidau 18, route Principale
Tél. 032 51 55 21

Porrentruy 11, rue du Jura
Tél. 066 68 55 31

1843

Entreprise générale
Bâtiment
Génie civil
Peinture
Bureau d'architecture
Gérance immobilière



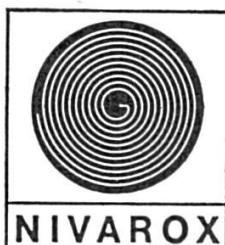
**parietti
et gindrat sa**

PORRENTRUY
BONCOURT
DELÉMONT

1845

NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1849

En outre, la loi fédérale sur les CFF, du 23 juin 1944, précise que :

- les CFF serviront les intérêts de l'économie et de la défense nationale, ce qui signifie qu'ils doivent desservir toutes les régions du pays, même les plus reculées, et même si ce n'est pas rentable ;
- les CFF doivent être constamment maintenus en bon état d'entretien et s'adapter aux exigences du trafic et aux progrès de la technique, ce qui les oblige à investir des sommes considérables.

Il est vrai que l'application de ces principes a assuré à la Suisse un appareil de transport de valeur qui a grandement favorisé le développement industriel et touristique tout en évitant, dans une certaine mesure, le dépeuplement des régions isolées.

Toutefois, face à la concurrence de plus en plus âpre des autres moyens de transport, qui n'ont pas d'obligations comparables à assumer, la situation financière des CFF s'est progressivement détériorée, et cela malgré tous les efforts déployés pour tendre à appliquer une dernière exigence de la loi : les CFF seront administrés et exploités selon les principes d'une saine économie.

Répartition modale du trafic

L'évolution du trafic depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale se distingue par un net déplacement du rail à la route et, conséquence d'un niveau de vie plus élevé, par un accroissement des voyages d'agrément. De 1950 à 1970, le nombre de véhicules à moteurs, comptés en unités de voitures automobiles, a octuplé. Le même taux de croissance se retrouve dans les transports routiers de marchandises, exprimés en tonnes/kilomètres.

C'est pourquoi, malgré la forte augmentation du trafic ferroviaire en chiffres absolus, la part relative des CFF au marché suisse des transports n'a cessé de diminuer. Alors qu'en 1950, le rail écoulait encore 70 % du trafic marchandises et 50 % du trafic voyageurs suisse,

ces valeurs ont atteint, en 1954, 57 % pour les marchandises et 14 % pour les voyageurs.

Rail et route sont complémentaires, et même en l'absence d'une réglementation sur le partage du trafic, les chiffres démontrent que le chemin de fer reste compétitif pour les transports à longue distance, alors que le camion s'adjuge certes un tonnage brut plus élevé, mais sur de faibles distances, donc essentiellement des livraisons.

Au vu des prestations en tonnes/km., il ressort qu'un report sur route des marchandises transportées par chemin de fer aurait pour effet de tripler le trafic des camions.

L'argument majeur du transport routier est d'assurer le « porte à porte ». Mais la plus grande partie du trafic ferroviaire se déroule aussi en « porte à porte », notamment grâce aux embranchements particuliers. En 1974, 75 % des transports les empruntent et près de 40 % des wagons complets se rendent même d'un embranchement à un autre.

Le « porte à porte » est également réalisé par les transports combinés : trucks porteurs, containers et « huckepack » (transport par rail de remorques routières et de camions).

Utilisation du sol

Tous les moyens de transport ont certes besoin de terrain pour leurs installations, et celles-ci occupent aujourd'hui près de 1,5 % de la superficie totale du pays. Pour assurer un trafic de 12 000 personnes par heure et par direction, une double voie ferroviaire (largeur 10 m.) est suffisante. Une autoroute de capacité comparable devrait comprendre, quant à elle, une largeur d'au moins 60 m., pour autant que chaque automobile contienne 4 voyageurs. Or, chacun sait que la moyenne d'occupation d'une automobile se situe entre 1 1/2 et 2 personnes ; il n'est par conséquent pas exagéré de prétendre qu'une ligne de chemin de fer moderne (deux voies = 10 m. de largeur) comporte une capacité égale à celle d'une autoroute de 12 pistes (= 90 m. de largeur).

Consommation d'énergie

A l'heure actuelle, environ 83 % de l'énergie utilisée en Suisse proviennent de l'étranger (hydrocarbures, bois, charbon). C'est dire là notre grande dépendance de l'étranger, d'où la nécessité de trouver d'autres sources d'énergie (nucléaire, solaire, etc.) afin de ménager l'avenir. Il s'agira, notamment, de diversifier notre approvisionnement.

Rappelons également que 20 % de l'énergie consommée dans notre pays le sont pour les transports. Or, le trafic ferroviaire n'utilise que le vingtième de cette énergie consacrée aux transports, alors qu'il se charge de 57 % du trafic marchandises et de 14 % du trafic voyageurs. En outre, il s'agit d'énergie électrique, indépendante de l'approvisionnement à l'étranger. Le trafic routier (30 % du trafic marchandises et 84 % du trafic voyageurs) consomme plus des trois quarts de cette énergie attribuée aux transports, et cela sous forme de produits pétroliers. D'autre part, il a été reconnu qu'un camion lourd utilise environ huit fois plus d'énergie que le chemin de fer pour transporter une charge équivalente, et qu'en trafic interville, un train direct mû à l'électricité utilise dix fois moins d'énergie par voyageur que l'automobile privée.

La conception globale des transports

L'accroissement des transports auquel nous avons assisté au cours des dernières années a certes eu d'importantes conséquences du point de vue de la protection de l'environnement. La récente détérioration de la situation économique a montré en outre l'importance croissante que jouera désormais le facteur énergétique dans les transports et la charge considérable que représente, pour l'économie nationale, la juxtaposition de différentes voies de transport. Par conséquent, une utilisation de plus en plus rationnelle des différents moyens de transports s'imposera nécessairement à l'avenir.

C'est au vu de ces arguments que le Conseil fédéral a confié, en janvier 1972,

un mandat à une nouvelle « commission fédérale de la conception globale suisse des transports » (CGST), qui doit livrer aux autorités politiques, en 1977, des propositions pour un système de transport susceptible de satisfaire aux besoins de l'économie suisse tout en évitant les investissements injustifiés. Le futur appareil de transport devra en outre ménager autant que possible l'environnement, favoriser l'aménagement du territoire et développer le bien-être général.

Aux CFF, on attend avec impatience les décisions soulevées par le rapport de la CGST, cela d'autant plus qu'après un quart de siècle de prospérité, l'entreprise est entrée dans une phase de déficits accentuée par la récession économique survenue en 1974. Les déficiences structurelles du système suisse des transports, masquées pendant des années par l'expansion de la demande, sont alors apparues brusquement. Cette crise ne touche pas que les chemins de fer, mais l'ensemble du secteur des transports. Malgré les importants efforts entrepris pour atténuer le déséquilibre des comptes, il n'est plus possible avec les données actuelles de redresser de manière décisive la situation financière des CFF.

En effet, la transformation du milieu ambiant et les nouvelles conditions sur le marché des transports rendent nécessaires la révision fondamentale de la structure de l'offre des CFF, en vue d'adapter les prestations qui ne sont que peu ou plus demandées. Il ne s'agit nullement d'affaiblir les chemins de fer, mais de créer, par un assainissement de l'offre, les conditions de nature à permettre aux CFF d'assumer les tâches supplémentaires auxquelles ils se prêtent, dans un système de transport conçu différemment.

Ces tâches découlent, d'une part, des données relevant de l'économie énergétique et de l'aménagement du territoire, de même que des besoins relatifs à une protection améliorée de l'environnement. D'autre part, selon les enquêtes de la CGST, les besoins en mobilité de la

population et le trafic marchandises augmenteront fortement, même si la croissance économique est ralentie. Par l'extension indispensable des capacités du chemin de fer, il convient d'améliorer aussi la qualité (horaires, temps de parcours, délais garantis en trafic marchandises, etc.) et d'augmenter ainsi l'attrait du rail de façon substantielle et de lui assurer sa position sur le marché.

En vue d'une répartition adéquate des tâches entre les études de la CGST et celles des CFF, il convient de laisser le soin à la CGST de définir le futur rôle des chemins de fer. Elle examine cette question en partant des grandes orientations concernant, d'une part, les exigences futures auxquelles devra satisfaire le système des transports, d'autre part, la demande globale et la satisfaction optimale de cette demande par les différents modes de transport.

Pour l'heure, la tâche des CFF consiste en revanche à assainir la structure de leur offre et à la modeler de façon à créer, dans l'entreprise, les préalables financiers et organiques qui doivent lui permettre de faire face à de nouvelles tâches. C'est l'objet du « Rapport 77 » que la direction des CFF a remis dernièrement au Conseil fédéral.

Le « Rapport 77 »

Les études entreprises ont porté sur cinq variantes possibles de l'offre future des CFF et vont du maintien du statu quo au seul maintien des trains directs et des transports par wagons complets, en passant par un élagage progressif de l'offre. Toutes les études et comparaisons sont fondées sur les données actuelles en matière d'économie et de politique des transports.

Première variante : statu quo

Dans cette variante, la gamme des prestations offertes aujourd'hui est maintenue intégralement. L'extension et le renouvellement de l'appareil de production actuel sont poursuivis, compte tenu des concepts existants et des prévisions en matière de trafic.

Dans aucune des nombreuses possibilités de développement étudiées, la hausse des produits ne peut suivre celle des dépenses. De plus, le déficit tend à s'aggraver. Il faut donc en conclure que dans le cadre actuel en matière de politique des transports — et compte tenu des conditions présentes du marché — les CFF ne peuvent pas réaliser, en partant des concepts d'exploitation et des structures de l'offre existants, leur équilibre budgétaire, ni même améliorer les résultats d'une manière substantielle.

Deuxième variante : assainissement de l'offre

Cette deuxième variante s'appuie sur les structures actuelles des prestations et les assainit dans le sens d'une concentration sur une offre tenant compte des besoins du marché et de l'utilisation rationnelle d'un appareil de production adapté. Les principaux éléments de cet assainissement de l'offre sont la transformation de stations en haltes, des mesures concernant les lignes régionales et une nouvelle conception des envois de détail.

Transformation de stations en haltes

La sélection assez grossière, basée sur des critères commerciaux et d'exploitation, de 179 stations parmi les 689 gares en Suisse occupées par du personnel a permis de faire un examen sur l'opportunité de leur transformation.

Sur les 130 stations examinées jusqu'ici, il est recommandable du point de vue de la politique d'entreprise d'en transformer 77. Les investissements visant à garantir la sécurité des voyageurs et celle de l'exploitation se montent à quelque 50 millions de francs. Dans l'ensemble, cela entraîne une amélioration des résultats financiers d'environ 4 millions de francs par an, en raison surtout de l'économie de quelque 180 agents. D'une manière générale, les incidences sur la clientèle peuvent être considérées comme modérées et supportables.

Le programme intégral devrait s'étendre sur une période raisonnable, à condi-

tion que la capacité de décision concernant ces modifications soit attribuée aux CFF.

Mesures concernant les lignes régionales

Les lignes régionales des CFF mesurent 863 km., ce qui représente 29 % de l'ensemble du réseau. Une analyse de la situation financière opérée sur la base du calcul des coûts totaux a révélé que pour l'ensemble de ces lignes les produits du trafic voyageurs et marchandises sont d'environ 110 millions de francs et les charges de quelque 240 millions. Le degré de couverture des coûts, de 46 %, se situe notablement plus bas que celui des autres lignes, qui atteint 84 %.

Cependant, l'avenir d'une ligne régionale ne peut pas être décidé uniquement en vertu du calcul des coûts totaux. Le moyen le plus approprié pour porter un jugement est le bilan des modifications, qui met en parallèle tous les coûts qui pourraient être économisés et tous les produits qui tomberaient. Il convient en effet de tenir compte du rôle collecteur et distributeur des lignes secondaires en faveur des lignes principales.

Dans le cadre des études actuelles, six lignes ont été sélectionnées et les possibilités d'assainissement ont été analysées d'après quatre modèles d'exploitation, puis les résultats obtenus ont été extrapolés. Les quatre modèles d'exploitation offrant des solutions de rechange consistent dans le chemin de fer rationalisé, deux solutions mixtes autocar/transport de marchandises par le rail et service d'autocars seulement avec abandon du chemin de fer.

Dans la solution « chemin de fer rationalisé », il est notamment prévu de remplacer l'horaire traditionnel pour le trafic voyageurs par un horaire systématique, cadencé par tranches d'une heure. Cet horaire présente de nombreux avantages : une meilleure rotation du matériel roulant et un engagement plus judicieux du personnel, une simplification de l'exploitation avec une situation qui se répète d'heure en heure, les croisements ayant ainsi toujours lieu dans les mêmes

gares. Ainsi, la desserte par du personnel dans les autres gares peut être réduite ou supprimée. Pour le public, l'horaire cadencé offre un sentiment de mobilité accru, mais ne s'adapte plus à certains vœux locaux.

L'addition des économies réalisables au moyen du modèle optimal pour chaque ligne montre qu'il est possible d'améliorer le résultat financier de quelque 30 millions de francs au total. Il a été admis en l'occurrence que la responsabilité financière de l'ensemble des lignes régionales devait être laissée aux CFF, comme par le passé.

En ce qui concerne la suite des travaux, il faudra en premier lieu approfondir les enquêtes de manière à obtenir des bases de décision précises dès le printemps 1978, ligne par ligne.

Nouvelle conception des envois de détail

Sous l'appellation d'envois de détail, les chemins de fer se chargent aujourd'hui du transport des colis dont le poids n'excède pas 2000 kg. Ces expéditions sont acheminées en principe du lundi au vendredi, en régimes messageries ou petite vitesse. Malgré les constantes améliorations apportées jusqu'ici, les dépenses en main-d'œuvre, en matériel et en installations demeurent très élevées. En raison de la concurrence de plus en plus forte exercée par le camion, et compte tenu des relèvements de prix rendus nécessaires par l'évolution des coûts et le manque de capacité, le volume des envois de détail par chemin de fer n'a cessé de régresser depuis 1961, année record, passant de 2,7 millions de tonnes à 1,1 million. Le rail a été relégué de plus en plus au second plan, sans pouvoir réduire pour autant le riche éventail de son offre.

En 1973, la Conférence commerciale a chargé un groupe de projet, formé des délégués de tous les milieux concernés, d'élaborer des propositions sur la manière d'acheminer à l'avenir les colis de détail. Les résultats des études, présentés en 1976, ont permis de constater que le transport des colis de détail par

chemin de fer n'est plus indispensable à l'existence de la collectivité. Deux solutions ont été préconisées, à savoir un système mixte rail/route et une restructuration de l'acheminement des messageries. Le groupe de projet a constaté en l'occurrence que la solution des CFF fondée sur les messageries offrait de plus grandes possibilités d'économie au niveau des coûts et permettait de prendre des mesures propres à promouvoir le trafic ferroviaire. Avec cette variante, quelque 1300 postes de travail sont supprimés. De plus, grâce au délestement des installations marchandises utilisées en commun avec le trafic des wagons complets, la capacité libérée permettrait de traiter en plus quelque 7 millions de tonnes dans le trafic des wagons complets.

Le futur système d'acheminement englobe les envois de détail, les paquets postaux, les wagons complets urgents et les envois de service. Les colis de détail dépassant 400 kg. peuvent être transportés comme jusqu'ici dans les wagons de groupage des maisons d'expédition ou des camionneurs. Il est encore prévu, chaque fois qu'un intérêt économique est en jeu, un mode de transport par « petits » wagons complets pour les envois qui ne s'intègrent pas dans le système des messageries. Ce complément à la nouvelle conception et, cas échéant, d'autres doivent encore être élaborés.

Variantes 3 à 5 : concentrations de l'offre

Ces variantes sont indépendantes de la situation actuelle et étudient, sous forme de modèles, la possibilité sinon d'équilibrer les comptes, du moins de les améliorer considérablement, grâce à une offre absolument nouvelle. Cette étude générale devrait permettre aux autorités politiques de prendre des décisions de principe, mais des examens beaucoup plus approfondis seraient encore nécessaires avant de passer à la réalisation. En outre, contrairement à la deuxième variante, les résultats se fondent sur l'hypothèse que les déficits enregistrés

dans les transports publics régionaux des grandes agglomérations ne sont plus supportés par les CFF.

Les divers éléments de l'offre sont les suivants :

- dans les transports de personnes, offre pour le trafic à longue distance et le trafic de banlieue ;
- dans le trafic marchandises, offre pour les wagons complets et les colis de détail et de la poste, sur la base des messageries modifiées.

Les trains directs circulent en principe selon un horaire cadencé sur un réseau quelque peu réduit par rapport à aujourd'hui, totalisant environ 1800 km. ; ils desservent environ 90 gares. Sur certains parcours, les trains intervilles doublent les trains directs.

Les trains régionaux circulent dans la périphérie des grandes agglomérations, également selon un horaire cadencé, avec des convois supplémentaires aux heures de pointe, sur un réseau de quelque 1100 km. ; ils desservent 310 gares et haltes.

Aucun train régional ne circule plus sur les autres parcours, le service étant assuré à la demande et aux frais des régions.

Pour le trafic des marchandises, le réseau est subdivisé en 150 régions environ, comprenant chaque fois un centre.

Dans le trafic par wagons complets, l'ensemble du réseau est desservi. Les centres assurent la desserte et la gestion des voies de raccordement et de débord dans chaque région. Du point de vue de l'exploitation, les lignes sans trains de voyageurs sont exploitées comme les embranchements industriels.

Dans le trafic des colis de détail et des envois postaux, les 150 centres régionaux sont également reliés par le chemin de fer. La desserte régionale peut aussi être confiée à un service de camionnage local.

Mesures d'accompagnement relevant de la politique des transports

En vertu de l'article 3 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, ceux-ci doivent d'une part servir les intérêts de

l'économie et de la défense nationale et être, d'autre part, gérés selon les principes d'une saine économie, ce qui signifie qu'ils doivent équilibrer leurs finances. Pour l'établissement des tarifs et des horaires, ils ne doivent cependant tenir compte des besoins de l'économie nationale que dans la mesure où leurs ressources financières le permettent. Mais ils n'ont pratiquement et souvent juridiquement guère, voire pas du tout, la possibilité de supprimer des prestations onéreuses. Cela ne serait d'ailleurs parfois même pas souhaitable du point de vue de l'économie générale.

Cette contradiction de la loi sur les Chemins de fer fédéraux apparaît aussi dans les comptes de l'entreprise, car les CFF ne sont pas indemnisés, ou du moins pas suffisamment, de l'obligation qui leur est faite de sauvegarder l'intérêt public. Il en résulte des clôtures de comptes déficitaires qui se traduisent souvent par un jugement négatif sur la rentabilité de leurs méthodes de production et sur l'efficacité de la gestion de l'entreprise. Il faut remédier sans plus tarder à cette situation, devenue intolérable avec le temps pour la direction et le personnel. Il importe de créer pour les CFF des préalables en matière d'organisation et de finances, préalables qui d'une part soient générateurs d'initiative et de responsabilité gestionnaires et, d'autre part, montrent clairement quelles sont les influences des pouvoirs publics ; si ces dernières se répercutent défavorablement sur le plan économique, elles doivent être compensées en conséquence. Les efforts de l'entreprise ne seront couronnés de succès que si les divers transporteurs luttent à armes égales au niveau de la concurrence. Les distorsions existantes doivent être éliminées.

Pour créer les préalables grâce auxquels les CFF devront en principe trouver leur équilibre financier, il faut assainir les comptes actuels. A cet effet, les principales mesures à prendre sont :

La normalisation des comptes

Elle a pour objectif de déterminer et de compenser financièrement les charges

et avantages découlant de prescriptions juridiques et administratives pour les entreprises de chemin de fer par rapport à celles des autres modes de transport. La CGST s'occupe actuellement aussi de la délicate quantification des données dans ce domaine.

La mise à disposition de l'appareil de transports publics

Par suite du développement constant de la motorisation, une portion importante de la population et de l'économie tend toujours plus à l'autarcie en matière de transport. Les particuliers ne recourent plus que d'une manière occasionnelle, ou généralement même plus du tout, aux transports en commun, mais ils entendent pouvoir disposer d'un service public séduisant lorsque leur moyen de transport individuel est hors d'usage. L'intérêt de l'Etat commande aussi le maintien en réserve d'un appareil de transport ferroviaire, notamment en raison de crises possibles, telles que les difficultés d'approvisionnement en carburants liquides, les nécessités de la défense nationale, etc.

Cette possibilité d'utiliser un mode de transport de remplacement constamment disponible constitue donc pour une bonne part de la population et de l'économie une sorte d'« assurance en cas d'urgence » dont elle ne paie d'ailleurs pas les « primes » directement. Celles-ci ont été supportées jusqu'ici par la clientèle ou comptées comme déficits. Il est juste que les pouvoirs publics ou la collectivité paient une indemnité adéquate pour les coûts de la mise à disposition de l'appareil de transports. Etant donné que, dans le cadre de la présente conception, les coûts de la mise à disposition sont compensés pour une large part par la prise en charge de l'infrastructure et par l'indemnité compensatrice, une analyse quantitative spéciale est superflue.

La prise en charge de l'infrastructure par la Confédération

D'après les principes de politique des transports de la CGST, il incombe à

l'Etat de coordonner la planification de l'infrastructure des transports, de fixer les priorités et de garantir le financement. La prise en charge de l'infrastructure par la Confédération proposée ici vise à placer en principe sur un pied d'égalité les utilisateurs de la route et ceux du rail, par des charges financières découlant dans une large mesure de l'utilisation elle-même. Pour 1975 par exemple, le compte CFF serait allégé de 720 millions, puis les CFF paieraient un droit d'utilisation selon la capacité utilisée, soit 83 % cette année-là, donc environ 600 millions.

L'indemnisation des prestations en faveur de l'économie générale

Jusqu'en 1970, les CFF devaient compenser les pertes de recettes dues aux prestations en faveur de l'économie générale uniquement en alourdisant les prix dans les autres trafics (trains directs et wagons complets). Depuis 1971, la Confédération dédommage en partie les CFF des prestations qu'ils fournissent à ce titre.

Il incombe à la Confédération de fixer l'ampleur des prestations en faveur de l'économie générale nécessaire à l'avenir et à quels prix celles-ci doivent être offertes. Les CFF sont tenus de les produire de la manière la plus rationnelle et de les vendre au mieux. Si les recettes ne couvrent pas les coûts, la différence doit être payée sous forme d'indemnité par la Confédération, puisque c'est elle qui les demande.

Dans le trafic des marchandises, il devrait être possible à plus ou moins longue échéance d'équilibrer les comptes par un trafic supplémentaire et de meilleurs prix, en dépit de la sensible détérioration du degré de couverture des coûts, qui est tombé à 82 % en 1976. Cela est réalisable notamment si les CFF disposaient d'une pleine liberté au niveau de l'entreprise et si les avantages dont bénéficie aujourd'hui le trafic routier au niveau de la concurrence étaient éliminés.

Dans le trafic des colis de détail, la suppression de l'obligation de transporter et

de publier des tarifs entraîne celle de fournir des prestations en faveur de l'économie générale et rend caduc en principe le droit à une indemnité.

L'assainissement de la structure du capital

Il vise à créer un rapport raisonnable entre les fonds de tiers et les fonds propres, rapport qui devrait être de 2 à 1. Pour 1976, celui-ci est de 8,4 à 1. Il s'agit de transformer en capital de dotation quelque 820 millions de francs de prêts de la Confédération, de manière à libérer cette somme du paiement des intérêts.

Plusieurs mesures de politique des transports efficaces sur le marché devraient être appliquées d'urgence. Il s'agit en l'occurrence de faire supporter aux poids lourds les coûts totaux d'infrastructure comme aussi de faire respecter les dispositions légales relatives à la durée du travail des chauffeurs et aux poids maximaux des véhicules. La mise en harmonie de la durée du travail hebdomadaire des chauffeurs et du personnel ferroviaire, ainsi que l'application de mesures propres à promouvoir le trafic par wagons complets pourraient se traduire par une nouvelle amélioration des comptes.

Conclusions

Les CFF sont persuadés que le chemin de fer — qui ménage l'énergie, l'espace et l'environnement — devra assumer dans l'avenir de complexes tâches supplémentaires dans le trafic d'importance nationale. Ce rôle futur est défini dans le cadre de la CGST en fonction des grandes orientations et de la conception globale des transports. Pour l'heure, la tâche des CFF consiste à réviser la structure de leur offre et à adapter aux nouvelles conditions les prestations qui ne sont plus conformes à notre époque. En remettant aux autorités fédérales un rapport comprenant cinq variantes pour une conception possible de l'offre, avec évaluation de leurs effets sur les comptes de l'entreprise et sur la charge de la Confédération, les CFF espèrent que

les autorités politiques leur confieront une mission bien définie en ce qui concerne leurs prestations dans l'avenir. Pour terminer, je voudrais encore me permettre quelques remarques personnelles sur l'utilisation des différents moyens de transport.

Par rapport à l'avion, le train offre l'avantage de pénétrer au cœur des villes. Il reste compétitif sur des distances de 500 à 800 km. en trafic de jour, de 800 à 1200 km. en trafic de nuit (c'est-à-dire en voitures-lits ou couchettes). Avec la construction de nouvelles lignes à grande vitesse, telles que Paris-Lyon, Rome-Florence et Mannheim-Stuttgart, le train va reprendre du terrain sur l'avion (ces nouvelles lignes sont établies pour des vitesses de 200 à 260 km/h., à l'image de la ligne japonaise du Tokaido).

Par rapport au camion, le recours accru au train pour les transports lourds à longue distance permettrait de soulager l'infrastructure routière et de donner des capacités nouvelles au trafic routier touristique. Rappelons qu'un seul passage de poids lourd provoque une usure équivalant au passage de plus de dix mille voitures de tourisme !

Pour les déplacements de personnes, le train est rarement plus rapide — dans

notre pays — que l'automobile qui se rend de porte à porte. Ici, les atouts du rail sont essentiellement constitués par le confort et la possibilité de mettre en valeur la durée du voyage pour travailler, discuter, lire, manger... En outre, il permet d'assurer ponctuellement les transports massifs de travailleurs et d'écoliers aux heures de pointe où les routes sont surchargées. La voiture est synonyme d'indépendance et de mobilité, elle personnifie en quelque sorte le vieux rêve d'Icare. On peut seulement regretter l'usage abusif qu'on en fait. Le dimanche, par exemple, une bonne partie du trafic est motivée par le besoin de fuir les nuisances du trafic... en roulant sur des centaines de kilomètres, avec la perspective des embouteillages et des colonnes au retour. Pendant ce temps, des trains régionaux presque vides offrent aux citadins de les conduire en quelques minutes au milieu de la nature pour de belles randonnées.

Va-t-on laisser échapper cette aubaine ? Certes, l'avenir du rail est un problème politique, mais tant en trafic voyageurs qu'en trafic marchandises, c'est d'une prise de conscience de chacun en faveur du rail que dépend l'avenir des CFF.

Communications et développement

par L. Veuve, urbaniste, professeur

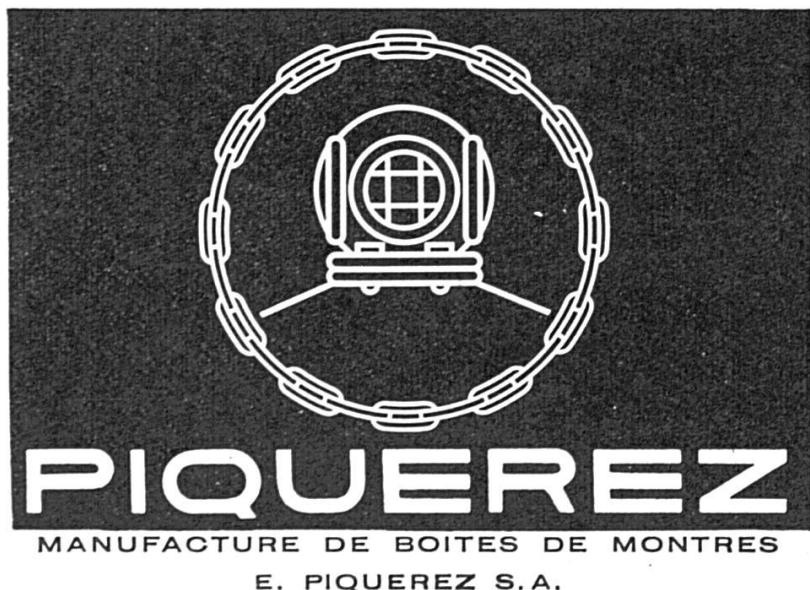
Les thèmes présentés ont été développés par J. Barbier, géographe, Ph.-H. Bovy, ingénieur transports, L. Veuve, aménagiste

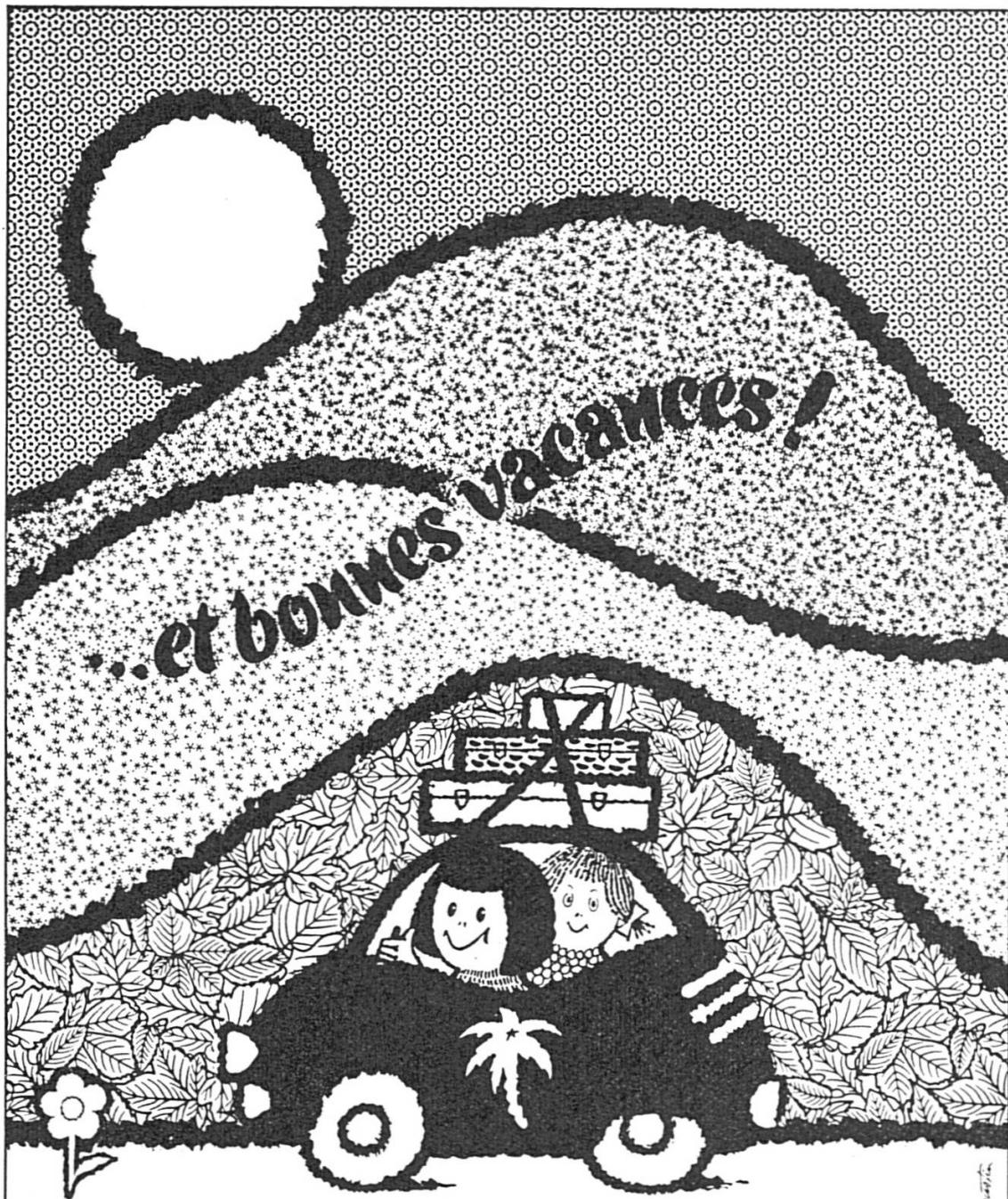
Le titre « Communications et développement » amène à rappeler une vérité première souvent oubliée : les transports en soi sont en fait sans valeur, les équipements de transport doivent être appréciés dans la mesure où ils contribuent, instrumentalement, à la réalisation de fins de non-transport (travaux OCDE, M. Webber, Paris, 1971).

Dans cette optique, la démarche proposée est la suivante :

- identifier les contraintes et tendances au marginalisme du Jura,
- stratégie de développement et communications,
- moyens à disposition dans le temps,
- transports semi-collectifs,
- quelle Transjurane ? et effets attendus.

Select, si légère,
la saveur du tabac garde pure





Union de Banques Suisses

Dagobert

change / notices de voyage Diner's Club
chèques de voyage / location de coffres

1859

1. Contraintes et marginalisme du Jura

1.1. Structures physiques et réseau urbain

- La chaîne du Jura est constituée physiquement par des unités de petite taille et mal reliées entre elles (vallée de Joux, Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, bassin Tramelan - Tavannes - Moutier, etc.).
- La population de ces petites régions est déjà en forte proportion agglomérée dans les bourgs et les villes ; il n'y a que peu de monde dans la « zone d'influence », d'où une faible élasticité du système.
- La faiblesse de la densité de ces petites régions est encore plus faible si l'on tient compte des distances réelles :
 - Delémont - Porrentruy
à vol d'oiseau 20 km.
par la route 40 minutes
 - Genève - Lausanne
à vol d'oiseau 60 km.
par la route 40 minutes
 - Saignelégier - Porrentruy
à vol d'oiseau 20 km.
par la route 40 minutes

La même distance à vol d'oiseau entre deux villes situées en plaine peut être franchie par la route en 2 à 3 fois moins de temps que dans le Jura.

- Le découpage en petites unités physiques, la faiblesse des liaisons entre elles ne favorisent pas la formation d'un ou deux points centraux de niveau supérieur ; le Jura est subordonné aux villes du Plateau.

1.2. Réseau en peigne

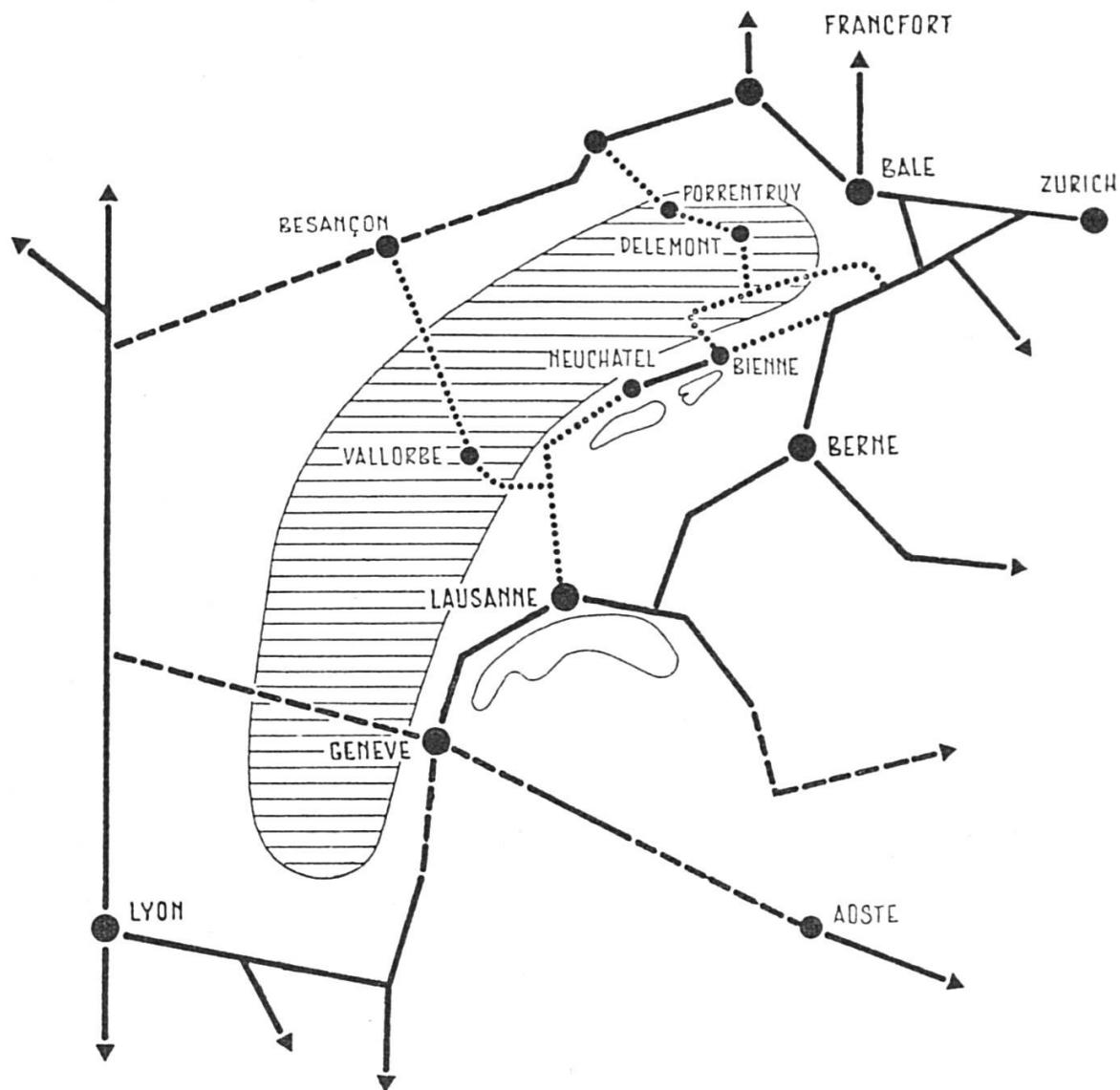
- La difficulté de relations longitudinales due au relief, d'une part (aucun tracé longitudinal ne s'impose) et le faible poids des zones à relier, d'autre

part, expliquent la formation dans les faits d'un réseau en « peigne ». Ce réseau « draine » la substance du Jura vers les villes du Plateau alors que les effets de reflux à partir de ces villes sont rares.

1.3. Evolution vers un marginalisme accentué

- Les zones frontalières françaises (et tout le Jura français) sont extrêmement marginales par rapport aux centres de développement du pays. De ce fait, les efforts de développement et d'industrialisation s'arrêtent pratiquement au pied du Jura (Besançon, Montbéliard, Belfort). Ces pôles sont relativement proches de la Suisse dans la région de l'Ajoie. Plus au sud, la divergence des grandes voies de communication s'accentue, si bien qu'il y a des distances trop grandes entre les pôles dynamiques (exemple : Lausanne - Besançon) pour espérer des effets cumulatifs de développement.
- En Suisse, il n'y a aucun canton exclusivement jurassien, le Jura est pour tous une région marginale, dépendant de centres de décision situés dans le Mittelland. De ce fait, les réseaux cantonaux tendent à converger à l'extérieur de la chaîne. (Voir figure page 166.)
- La mise en place des grands axes routiers, au nord et au sud du Jura, l'autoroute Bâle - Zurich, Bâle - Berne « encadrent » le Jura sans offrir de point d'accrochage. Certains aspects de la politique CFF contribuent également à marginaliser le Jura.

L'élévation importante du niveau des accessibilités des points forts du réseau urbain suisse contribue à marginaliser le Jura, territoire à faible densité et à accessibilité rendue difficile par la topographie.



2. Stratégie de développement

2.1. Eléments du problème

Une seule région du Jura dépasse 40 000 habitants (La Chaux-de-Fonds - Le Locle). Elle est de peu d'utilité pour le développement du Jura en raison de la faible liaison longitudinale (tout au plus elle intéresse une partie des Franches-Montagnes et du vallon de Saint-Imier).

Dans la région du Jura, on se trouve face à un réseau urbain limité aux très petites villes. En plus, ces petites villes ont une structure de population très industrielle. Le secteur tertiaire est faiblement représenté.

% des emplois tertiaires en 1975

Porrentruy	46,0
Delémont	49,0
Moutier	27,0
Par comparaison :	
Soleure	59,0
Fribourg	62,0
Neuchâtel	57,0

Quels sont les inconvénients réels d'une telle structure urbaine ?

- a) Une partie des emplois tertiaires ne peut pas se localiser, parce qu'elle exige une clientèle potentielle plus grande.

Des « seuils » de population existent au-delà desquels une activité peut être rentable.

Si ces seuils ne sont pas atteints, elle végète ou n'apparaît pas (et la clientèle s'adresse hors de la région).

Conséquences pour le Jura :

- dépendance à l'égard des centres extérieurs ;
 - émigration forcée de personnes actives formées dans ces types de profession et qui ne trouvent pas d'occasion de promotion (ou de travail sur place).
- b) Suréquipement relatif d'équipement collectif (éducation, santé) qui pose le problème de la rentabilisation la meilleure afin de réduire au minimum la charge d'entretien et conserver une flexibilité pour de nouveaux investissements.

- c) Sous-équipement relatif d'équipements tertiaires. La structure industrielle du Jura est déjà « pauvre » en activités de bureau ; tous les « services aux entreprises » ont tendance à être localisés hors de la chaîne du Jura où la clientèle est plus nombreuse. Il y a là une perte de substance aux effets semblables à ceux mentionnés sous a).

En outre, elle tend à déplacer les centres de décision hors du Jura. (Exemple : l'aide à l'investissement — « loi Bonny » — prévoit que l'aide de la Confédération et du canton serait simplement accordée après que le soutien bancaire aura été accordé.

Or, quelle est la compétence d'un directeur de succursale de Delémont ou de Moutier ? Vraisemblablement limitée à un montant faible. Au-delà, la décision se prend au siège central).

2.2. Stratégie

Sur la base des éléments précédents, on peut formuler quelques aspects d'une stratégie de développement.

- Acquérir un maximum d'indépendance en matière d'activités tertiaires.
- Rentabiliser au maximum les équipements collectifs existants ou à créer (et sans oublier les charges d'entretien et de renouvellement, qui seront lourdes dans une période de faible croissance et de faible inflation !).
- Offrir le marché de travail le plus vaste et le plus diversifié possible, en utilisant ce qui existe (car en période généralisée de faible croissance, même une offre de facteurs attractive ne pourra pas changer grand-chose, car les entreprises ne « bougent plus ». Il en viendra peu de nouvelles.

2.3. Apport des communications au développement

Dans une évolution sans croissance, les trois objectifs définissant la stratégie ne peuvent être réalisés qu'à condition de rassembler, de rapprocher ce qui existe, de solidariser la région Jura pour en faire un ensemble économique et tirer parti de toutes ses potentialités.

Mais comment rapprocher ce qui existe ? Les implantations industrielles, les équipements urbains ne vont pas se déplacer ; en plus, il y aura peu de nouveaux éléments.

Une des manières de répondre à cette exigence consiste à améliorer notablement les communications pour favoriser le libre choix du lieu de résidence, offrir le marché de travail le plus vaste et le plus diversifié possible et pouvoir accéder aux services urbains (commerce, formation, services médicaux, etc.) dans les meilleures conditions de temps et de confort.

Cela signifie pratiquement qu'il faudrait :

- offrir les meilleures conditions de communication de l'axe nord-sud reliant en particulier les villes telles que Moutier, Delémont, Porrentruy situées sur un même axe (intérêt évident à favoriser les échanges entre les populations et activités des villes, problème du marché du travail et équipements) ;

- améliorer les liaisons longitudinales telles que Bâle - La Chaux-de-Fonds par exemple ;
- favoriser l'accessibilité aux centres

urbains jurassiens à l'intérieur de leur zone d'influence.

Mais est-ce possible et par quels moyens ?

3. Analyse des moyens pour améliorer les communications entre les centres et, pour chaque centre, à l'intérieur de sa zone d'influence

3.1. Situation de l'offre et de la demande en transports

La situation actuelle peut être résumée de la manière suivante :

- L'offre des transports est abondante (comparativement à d'autres régions de caractéristiques semblables), que ce soit au niveau routier (densité du réseau, nombre élevé de km/habitants) ou à celui des transports collectifs (grande couverture territoriale par les chemins de fer et les bus).
- La demande est faible, situation inhérente à la faible densité de peuplement.
- Il n'y a pas de problème en terme quantitatif entre l'offre et la demande (il existe partout d'importantes réserves de capacité).
- Le problème essentiel est plus difficile à cerner, il porte sur la qualité du service offert et se pose aux niveaux :
 - routier par la faible vitesse commerciale, problème de sécurité dans un très grand nombre de traversées de localités, conditions hivernales, etc. ;
 - des transports collectifs ; le problème se traduit par des horaires ne pouvant convenir à tous les groupes d'usagers, fréquence faible, absence de service nocturne, rupture de charge en changeant de ligne, etc.

L'élévation du niveau de service d'un réseau de transports est une opération de très longue durée ; elle doit être conçue dans le cadre d'une politique générale des transports.

3.2. Potentialités et contraintes des transports collectifs et des transports individuels

- Le système des transports collectifs présente une très grande inertie par l'existence de ses réseaux et par les contraintes financières qui pèsent sur le système. Les nouvelles conceptions développées par la CGST (Conception globale suisse des transports) seront l'occasion, dans les années à venir, de réexaminer les conditions de son fonctionnement. On peut déjà pressentir qu'une meilleure réponse à la demande sera à la charge des collectivités intéressées.
Quel prix est-on disposé à payer ?
- L'héritage d'un réseau routier abondant et les contraintes financières pour son exploitation ne permettent pas d'envisager une modification importante des conditions actuelles, sauf si la Confédération apporte une aide très substantielle pour la réalisation de la liaison nord-sud et également pour améliorer certaines liaisons longitudinales telles que la liaison Bâle - Delémont - La Chaux-de-Fonds par exemple.

3.3. Les transports semi-collectifs

Les transports collectifs présentent l'inconvénient d'être rigides dans le temps (horaire) et dans l'espace (ligne). En revanche, ils ont une grande capacité et ils sont économiques pour l'usager. Les transports individuels présentent l'inconvénient d'un coût élevé, mais offrent l'avantage d'une souplesse dans le temps et dans l'espace. En combinant les deux systèmes, on peut, d'une certaine manière, éliminer leurs inconvénients tout en maintenant leurs qualités.

La population d'un grand nombre de communes de la région a mis sur pied des modes de transports intermédiaires pour faciliter les déplacements. Les réseaux officiels des chemins de fer et des lignes de bus se voient complétés par :

- des bus scolaires ;
- des bus privés ;
- des privés qui s'organisent entre eux, soit pour les transports scolaires, soit pour aller au travail ;
- des bus d'entreprise ;
- des bus d'entreprise au service des transports scolaires.

L'évolution des transports intermédiaires ou semi-collectifs dans les pays de l'OCDE confirme la nécessité de résoudre à petite échelle et par les collectivités elles-mêmes — et non par des centres de décisions extérieurs — l'exigence actuelle de la mobilité dans le temps et dans l'espace.

La tendance inévitable à la rationalisation des transports collectifs, nécessitée

par des coûts qui deviennent trop lourds (voir les propositions de la CGST), implique du même coup d'assouplir les systèmes actuels. Les transports ne peuvent plus être pensés dans l'optique d'une dualité entre transports individuels et transports collectifs, mais en considérant également un système intermédiaire combinant les deux premiers nommés. Comme toute chose nouvelle, il y a des obstacles à vaincre et, en particulier, celui de la concession (monopole fédéral des transports), problème des assurances.

Dans le cadre des nouvelles conceptions de transport, le Jura doit favoriser des expériences dans l'optique de ce nouveau mode d'exploitation. Les caractéristiques du Jura, zones à faible densité de population et forcément à faible fréquence de transports collectifs, impliquent une conception plus souple de l'organisation des transports si l'on veut améliorer la mobilité pour l'ensemble de la population.

4. Quelle Transjurane ?

4.1. Que peut-on espérer de la Transjurane ?

La Transjurane répond directement aux objectifs du système transport. Elle constitue une pièce maîtresse de l'organisation régionale. Bien qu'il soit difficile de définir les effets prévisibles d'une telle route d'importance nationale, on peut tenter, en se fondant sur différentes recherches et expériences, d'apprécier quelques traits caractéristiques et essayer de formuler quelques données pour l'évaluation du projet (la démarche ci-dessous est perçue essentiellement à partir de considérations relatives à l'aménagement du territoire et à des aspects économiques).

4.1.1. Effets psychologiques

« Un des effets, peut-être le plus important, de la mise en service d'une autoroute, est de modifier les croyances de l'opinion à son égard ; dans la mesure

où une forte proportion d'individus est convaincue que l'autoroute est un instrument providentiel du développement, leurs comportements en seront modifiés, entraînant ainsi des adaptations structurales » (F. Plassard : « Les autoroutes et le développement régional »).

Cet effet psychologique joue déjà à l'occasion de la construction : la construction est un événement tangible qui montre que quelque chose d'important est en train de changer, c'est un élément de foi dans l'avenir. La région Jura a besoin de cet événement, le plus tôt possible.

4.1.2. Effets sur le trafic, sur les échanges

A l'intérieur de la région

Une bonne liaison favorisera les échanges entre les districts jurassiens. On peut faire l'hypothèse que cet équipement élargira le bassin de la main-

d'œuvre et développera le nombre de mouvements entre districts qui, pour l'instant, est limité.

La plus grande partie des migrations (1970) se fait à l'intérieur des districts, en direction des villes.

Pour que la Transjurane facilite ces flux et soit utilisée au maximum, il faut favoriser une accessibilité fine des territoires traversés (liaisons fréquentes avec le réseau routier actuel).

Selon le choix du tracé, il est possible d'identifier, à l'intérieur d'une région, les effets potentiels de développement (tracé à proximité des centres ou non, position des jonctions, accessibilité à des zones industrielles, en quoi le tracé et ses jonctions modifient les relations entre les activités). Seule une analyse détaillée, mettant en relation le choix du tracé avec les données de l'aménagement du territoire peut les déterminer.

Echanges avec les régions voisines

Il est impossible de parler en termes généraux sur cet aspect, trop de facteurs entrent en jeu.

Seule une étude détaillée par cas permet de réduire en partie l'incertitude sur les effets de flux et de reflux que peut avoir une nouvelle liaison entre régions.

Trafic de transit

Pour qu'il y ait un effet sur ce trafic, il est évident qu'il faut que la Transjurane soit raccordée au nord et au sud au réseau routier international. Compte tenu que la liaison complète ne sera pas réalisée avant un minimum de 15 ans, il est pratiquement impossible de dire quels peuvent être les effets pour la région. Il y aura certainement une augmentation de trafic, mais de quelle nature ? et comment la région peut-elle en tirer parti ? La région a amplement le temps d'y réfléchir et d'apporter les adaptations qui se révéleraient nécessaires.

4.1.3. Effets sur l'organisation de l'espace rural et sur l'environnement

Dans de très nombreux cas, le remaniement parcellaire de grande envergure

provoqué par la réalisation de la route contribue à modifier et à améliorer les conditions d'exploitation agricole. Ce point est important, selon le choix du tracé, en particulier pour l'Ajoie.

On peut s'attendre également à un effet de diffusion des jonctions favorisant une dispersion de l'habitation individuelle dans des sites attractifs (problème d'accessibilité fine des territoires traversés).

Les effets sur l'environnement, consommation de terrains, adaptation au site sont liés directement au choix des normes techniques utilisées. Des normes trop élevées seraient inadaptées aux caractéristiques morphologiques du Jura.

4.1.4. Effets des travaux de construction

La région Jura ne dispose pas d'entreprises de taille importante dans la branche du génie civil. Comme ailleurs, cette branche occupe une forte proportion d'étrangers.

La réalisation de la Transjurane peut avoir un effet très important sur les entreprises existantes dans la mesure où les travaux impliquent des technologies traditionnelles de construction (seules des entreprises extérieures peuvent exécuter le percement de tunnels).

Cet aspect mérite d'être pris en considération dans la recherche d'un tracé ; il en est de même en ce qui concerne les étapes, si l'on veut utiliser de manière optimale la capacité de production des entreprises jurassiennes.

4.1.5. Etapes

Le facteur temps est un critère essentiel dans la détermination d'un tracé. Il importe de viser à ce que chaque tranche d'investissement routier de 20 à 50 millions apporte immédiatement des gains de mobilité appréciables pour les usagers. En d'autres termes, il faut faciliter une réalisation progressive de la Transjurane (utilisation optimale de la capacité des entreprises et retombées économiques pour la région, effets psychologiques d'une amélioration déjà appréciable après quelques années de travaux, investissements rapidement rentables).

Cette brève analyse montre clairement que la conception de la Transjurane doit prendre en compte, en dehors des critères techniques, tous les aspects relatifs à la relation entre cet équipement et les aspects de l'aménagement du territoire. Selon que l'on accorde la préférence au niveau de performance (route à grand débit, géométrie basée sur une vitesse

de 100 km/h.), aux exigences de l'environnement, à la desserte fine des territoires, à la réalisation possible en étapes, etc., la conception et le tracé de la route varieront.

Quelle Transjurane veut-on et qu'en attend-ont ? Les choix possibles appartiennent essentiellement aux populations intéressées.

5. Conclusions

S'il est indiscutable que les transports peuvent apporter une contribution importante au développement, encore faut-il qu'il y ait une conception de développement. Il faut en tout cas éviter des décisions au coup par coup où chaque objet ou chaque action est considérée en elle-même, comme ayant sa propre finalité. En conclusion de la présente analyse, on retiendra les actions suivantes :

- Au niveau routier, deux actions doivent être coordonnées et dont la programmation dans le temps est capitale ; ces actions doivent être conçues dans le cadre d'une politique de développement économique et social de la région ; il s'agit :
 - de la réalisation de la Transjurane, superposition d'une nouvelle infrastructure de transport au réseau existant (l'intégration des deux réseaux doit être « optimisée ») ;
 - du développement graduel du ré-

seau existant en fonction et en complément de la Transjurane (choix des priorités, en particulier renforcement des liaisons longitudinales).

— Au niveau des transports collectifs : il est exclu d'imaginer tout développement d'infrastructures importantes, l'essentiel de l'action doit se situer au niveau d'une meilleure gestion des ressources existantes.

L'évolution dans le domaine de la politique des transports collectifs (voir propositions CGST) implique un assouplissement de l'organisation des transports, en particulier en développant la notion de transports intermédiaires ou semi-collectifs.

(Une partie de ce texte est tiré du rapport « Analyse de la situation actuelle, rapport de synthèse, mars 1978 », étude entreprise dans le cadre de la région Jura.)

Résumé des discussions de la première journée

Dans la discussion qui suit l'exposé de M. Arnauld, des participants contestent que l'on admette sans autre que la voiture puisse être l'expression d'un progrès social et la preuve d'une amélioration de la qualité de la vie. Si telle est effectivement la tendance, il est urgent que l'on engage une formation de l'homme et de l'automobiliste en particulier.

Retenant le calcul d'Yvan Illitch, Uwe Zahn nous prouve que tenant compte non seulement du temps de déplacement mais aussi du temps de travail consacré

à l'achat et à l'entretien d'une voiture, la vitesse effective ne dépasse pas celle d'un vélo.

La nécessité du transport privé n'est pas contestée, mais la discussion, par touches successives, montre combien il comporte d'implications sociales, favorables ou nuisibles. Sans porter de jugement de valeur, il est constaté qu'une connaissance réelle de ces mécanismes doit permettre une nouvelle prise de conscience.

Le problème de la suppression de certaines lignes régionales est d'emblée évoqué. Les aménagements du réseau routier qu'elle entraînerait ne risqueraient-ils pas de créer des frais globaux supérieurs au déficit des CFF, sans compter les conséquences sociales ? M. Jacobi accepte cette remarque en soulignant que les mesures proposées par les CFF doivent servir de base à une large discussion politique tenant compte de toutes les implications d'une rationalisation. Quant aux considérations sur le confort et la vitesse des transports publics, contestés par certains en raison de leur prix exagéré, J.-M. Moeckli les conclut en citant D. de Rougemont dans son livre « L'Avenir est notre Affaire » : « Le luxe de l'avenir, ce sera la lenteur au sein du silence. »

Un participant s'étonne de voir que l'on cherche plus à résoudre le problème des transports qu'à chercher comment faire disparaître les transports inutiles. Ainsi, les milliers de litres de lait qui sont transportés quotidiennement d'Ajoie à Bâle pour y être transformés et ramenés après un transport qui n'ajoute rien, en soi, à la valeur de la chose.

M. Veuve répond que, pour limiter la dépendance des villes du Jura par rapport aux villes du Plateau, il faut essayer de rassembler les services et les équipements pour atteindre une masse critique minimale. De toute la connaissance que nous avons aujourd'hui, en Suisse et à l'étranger, le seul moyen de solidariser ces équipements généralement non déplaçables, est de faciliter au maximum, soit par l'exploitation du réseau comme transport semi-collectif, soit par l'amélioration des liaisons, les échanges entre des éléments dispersés et qui font qu'on arrive nulle part à une masse suffisante justifiant un certain nombre d'équipements.

A la question « qu'est-ce que le sous-développement », M. Veuve donne la définition suivante : « Dans tout espace géographique, il y a des relations entre différentes régions, des relations d'inter-

dépendance. Lorsque ces relations sont asymétriques, il y a sous-développement. Lorsque dans le rapport d'interdépendance une région est vraiment conditionnée, soumise, dépendante d'une autre, qu'il y a asymétrie, à ce moment-là, il y a sous-développement, quelle que soit le niveau de vie, quelle que soit la société. »

Concernant le « pouvoir » dans le développement des transports, un participant souligne que si les décisions, au niveau de la route, se prennent dans un rayon géographique restreint, pour les chemins de fer, elles se prennent au plus haut niveau à Berne. Les régions n'ont qu'une très faible marge de manœuvre pour influencer la marche des CFF. Il souhaite que, à l'instar de ce qui se passe en France dans le cadre de la régionalisation, ce problème soit mieux étudié.

A M. Jacobi qui propose que le fonds du compte routier, alimenté par les droits de douane sur l'essence, les taxes et les impôts soit affecté non seulement pour les routes mais pour toutes les structures de transport en général, M. Arnauld s'oppose vivement en craignant qu'avec un fonds général, le compte routier et le compte ferroviaire soient entraînés dans un même « trend » de déficit, enlevant ainsi aux chemins de fer toute incitation pour sortir enfin de leur déficit.

Quant aux transports semi-collectifs, ils suscitent dans l'assistance un vif intérêt. Après avoir souligné que de telles expériences sont déjà tentées au niveau du ramassage scolaire et de certaines usines, les limites législatives et psychologiques sont relevées. Chacun s'accorde pour souhaiter une utilisation maximale de ce qui existe. La collectivité locale ou régionale est dépositaire des moyens d'utilisation rationnelle, tels les transports semi-collectifs, mais elle refuse ou évite de les utiliser. C'est ici que l'information systématique et critique des citoyens peut contribuer à l'autonomie des groupes, à l'autonomie des collectivités, dans la définition de leur propre besoin et dans la définition de solutions apportées pour satisfaire leurs propres besoins.

Deuxième journée, samedi 26 novembre 1977

Analyse des réalisations, des projets et des contreprojets

La Transjurane

par Jean Eckert, ingénieur en chef du Ve arrondissement des ponts et chaussées

Historique

En 1964, M. Huber, directeur des Travaux publics du canton de Berne me chargea de faire une étude d'une route à travers le Jura, route destinée à désenclaver le Jura. La proposition d'envisager une route Bâle - Delémont - Bienne n'aurait pas été à proprement parler une « Transjurane », mais l'aménagement d'une route existante. Pour promouvoir le développement économique de la région, il fallait intéresser la plus grande partie du Jura. Pour cette raison, nous avons retenu une liaison nord-sud, à partir de Boncourt.

Le premier tracé envisagé passait de Porrentruy à Bienne par les Rangiers, Tramelan, Tavannes, voulant faire de cet axe la continuation de la T6 qui se prolonge par Bienne et Berne jusqu'à Spiez. L'ingénieur cantonal nous ayant fait remarquer que le réseau des routes nationales, et en particulier la liaison Berne - Oensingen ne devait pas être ignorée, la liaison du nord-ouest vers le sud-est a été étudiée. Cette liaison, conçue à quatre voies, présentait l'avantage de desservir les trois centres de Porrentruy, de Delémont et de Moutier.

Les projets sont restés à la même situation jusqu'à la création du comité d'action Pro Transjurane qui a mis sur pied une commission technique chargée de seconder l'ingénieur d'arrondissement dans l'étude de tous les aspects du tracé de la Transjurane : implications économiques, protection de l'environnement. Cette commission technique s'est révélé un outil de travail indispensable. Nous avons fait œuvre de pionniers, puisque

c'est la première fois que l'étude de tracés s'est faite en collaboration directe avec les disciplines concernées par l'aménagement du territoire. Cette commission a commencé à fonctionner en 1975 et était composée de : M. Rey, délégué au développement économique ; M. Baumann, urbaniste d'arrondissement ; M. Oeuvray, urbaniste local ; M. Lieberherr, naturaliste auprès de la Ligue suisse pour la protection de la nature ; M. Donis, président de la commission pour la protection de la nature de l'ADIJ ; M. Cuttat, président de la Chambre d'agriculture du Jura ; M. Farron, conservateur des forêts du Jura ; M. Brunner, spécialiste des remaniements parcellaires ; M. Schindler, géologue et hydrogéologue ; MM. les ingénieurs de la route représentés par le Bureau jurassien d'études et de réalisations routières (BUJERR).

Méthode de travail

Le groupe des ingénieurs mettait à la disposition de la commission technique plusieurs esquisses de tracés, techniquement possibles. Ces tracés étaient soumis, d'une part, à l'appréciation des spécialistes de la commission, d'autre part, à l'avis des communes concernées. Sur la base de ces avis, la commission procédait à des modifications et à des choix dans le faisceau des tracés pour n'en retenir plus qu'un seul, reconnu comme acceptable par toutes les disciplines et par les communes. Si des modifications fondamentales étaient apportées, le projet retournait auprès des communes concernées pour nouvelle étude et préavis.

Tracés retenus

Fallait-il aménager la route existante ?

Sur le tracé Boncourt-Douane à la sortie de Cornol, long de 22 km., on rencontre trois passages à niveau et huit localités représentant 12 km., soit le 55 % du total du tronçon.

Pour les 13,7 km. du secteur de Develier-Village à la Roche-Saint-Jean, les quatre traversées de localités représentent 7 km., soit le 53 %. Pour la route Delémont - Glovelier, ce taux atteint 62 % en localités.

La route existante n'aurait pratiquement pas pu être utilisée, si l'on tient compte de raccordements pas trop rapprochés des zones habitées.

Trois tracés ont été étudiés :

1. une solution « est » de Porrentruy qui donne la priorité à la fonction de dé-senclavement du Jura ;
2. une variante « ouest » de Porrentruy qui donne la priorité à la liaison des différentes régions entre elles ;
3. une variante « intermédiaire » située entre les deux précédentes.

Profil : en principe, nous aurions retenu une chaussée à deux voies, mais nous avons finalement adopté une chaussée à trois voies avec possibilité de dépassement alternée. Dans notre région vallonnée, cette solution présente l'avantage de permettre systématiquement une voie de dépassement dans les rampes. Cette solution permet aussi de réduire les emprises des terrains par rapport aux auto-

routes de moitié environ. Les caractéristiques géométriques sont adaptées à la configuration du terrain, même si elles sont moins généreuses que celles retenues sur le Plateau, de manière à permettre une intégration maximale du projet dans la nature.

Protection de l'environnement : nous avons tenu largement compte de la qualité de la vie, de l'agriculture, de la protection des paysages et des sites, de l'éologie. Mais avant tout, on construit pour l'homme, et je pense que l'homme doit être au centre de tous ces problèmes.

Gain de temps : pour les variantes « ouest » ou « intermédiaire », avec une vitesse estimée à 90 km/h. sur la Transjurane, de 60 km/h. sur les routes principales et de 50 km/h. sur les routes secondaires, on a estimé les gains de temps suivants :

Delémont - Porrentruy : 13 minutes
soit le 43 % du temps

Delémont - Saignelégier : 15 minutes
soit le 35 % du temps

Porrentruy - Saignelégier : 8 minutes
soit le 20 % du temps

Porrentruy - Saint-Ursanne : 10 minutes
soit le 59 % du temps

Saignelégier - Saint-Ursanne : 5 minutes
soit le 15 % du temps

Delémont - Moutier : 4 minutes
soit le 30 % du temps

Ces estimations ne tiennent pas compte des passages à niveau et du fait que le 60 % du tracé est dans des localités.

La T6 Biènne - Moutier

par C.-A. Tièche, ingénieur

La CRJ, depuis bientôt trente ans, le CAPT, depuis cinq ans, se sont préoccupés, d'une part du réseau routier jurassien dans son ensemble, d'autre part de la Transjurane.

A la suite des développements politiques que nous connaissons, ayant pour conséquence la partition du Jura, une nou-

velle commission routière (ou sous-commission) mise sur pied par l'ARP, a vu le jour. Nous ne connaissons pas les buts de cette commission.

Dès lors, si je prends la parole ce matin, ici, c'est en mon nom personnel. Je n'engage ni la CRJ ni le CAPT, ni aucun autre organisme quelconque.

Mon exposé se bornera par ailleurs à un constat de situation de la route T 6, Bienne - Moutier, en fonction des projets connus d'une part et des travaux en cours d'autre part.

Les éléments d'appréciation officiels à notre disposition sont les suivants :

1. Déclaration du Conseil-exécutif du canton de Berne (1977).
2. Décision de la Constituante jurassienne (1977).

1. Déclaration du Conseil-exécutif à une interpellation du député J.-P. Gehler, le 17 novembre 1976

Question

Quel est actuellement l'état des travaux de la T 6 dans le Taubenloch et à quelle date les différentes étapes seront-elles terminées ?

Réponse

Chacun sait que jusqu'à présent la route existante a été redressée grâce à la construction de trois nouveaux tunnels qui élimineront les virages les plus serrés, et que la rampe de Boujean a été terminée et constitue le nouveau débouché du Taubenloch vers Boujean.

A l'heure actuelle, la route longeant la rive ouest de la Suze, entre La Heutte et le pont du Taubenloch, est en construction. Elle sera ouverte à la circulation en été 1980. Le reste de l'aménagement des routes déjà existantes entre le pont du Taubenloch et La Heutte sera certainement poursuivi de 1979 à 1983.

L'élaboration des projets est en cours. Le nouveau tracé de la route entre La Heutte et Sonceboz sera la dernière étape ; ici encore, les projets sont en étude. Ces projets seront certainement mis en chantier entre 1982 et 1986.

Question

Selon le plan directeur présenté à l'époque, le percement d'un tunnel sous Pierre-Pertuis doit faire immédiatement suite à l'achèvement du tronçon Bienne - Sonceboz.

- a) Ces dispositions sont-elles toujours valables ?

- b) A quelles dates les travaux de percement seront-ils entrepris et terminés ?

Réponse

Le plan directeur présenté par la Direction des travaux publics est toujours valable. L'élaboration du projet n'a pas encore été entamée. On n'est pas encore en mesure de se prononcer sur la date de commencement des travaux.

De cette réponse, on peut tirer les informations suivantes :

1. La rampe de Boujean constitue le nouveau débouché du Taubenloch vers Boujean, Bienne et plus loin, Berne, Neuchâtel, Zurich et Lucerne.
2. La route entre La Heutte et le Taubenloch, rive droite, sera ouverte au trafic en 1980.
3. Le reste des routes entre La Heutte et Taubenloch (rive gauche) sera aménagée et certainement poursuivi de 1979 à 1983.
4. Le nouveau tracé entre La Heutte et Sonceboz est à l'étude. Les travaux seront mis en chantier entre 1982 et 1986.
5. Un tunnel sous Pierre-Pertuis est prévu selon le plan directeur. Ce plan est toujours valable. Il n'y a pas de dates envisagées pour l'exécution.

Conclusions

- La T 6 arrivera jusqu'à La Heutte avec quatre pistes ;
- de La Heutte à Sonceboz : étude en cours (deux, trois ou quatre pistes) ;
- de Sonceboz à Tavannes : un tunnel (deux pistes).

2. Décision de la Constituante jurassienne

Le 23 juin 1977, la Constituante s'est prononcée à l'unanimité pour la construction d'une Transjurane (— 8 abstentions). La planification de cette dernière est faite par le Ve arrondissement, en accord, quant à ses options fondamentales, c'est-à-dire :

- tracé : Boncourt - Oensingen ;
- dimensionnement : trois voies ;

? Bof.

— caractère : autoroutier ;
— tracé évitant les localités ;
avec le SFRD et la DCTP.
Cette Transjurane passera donc à Moutier.

L'Orval

Entre Tavannes, d'une part (tunnel), et Moutier (Transjurane), d'autre part, il y a l'Orval.

La Bretelle ou même la Transjurane souhaitée par certains doit y passer. Comment, sous quelle forme ?

Voici la réponse du gouvernement :

Question

Les travaux déjà entrepris entre Tavannes et Moutier se situent-ils dans le cadre du programme général prévu ?

Réponse

Les travaux déjà entrepris entre Tavannes et Moutier s'inscrivent dans le cadre du programme global tendant à améliorer la T6 afin d'accroître la sécurité de la circulation.

On peut en déduire que le gouvernement, dans sa planification, ne prévoit rien d'autre que l'aménagement de la T6 actuelle dans l'Orval.

On ne parle pas de tunnel à Court - Romont, à Péry - Bévilard, ni ailleurs, mais à Pierre-Pertuis.

Il n'est pas question de route express ni d'autoroute évitant les localités. Cette T6 sera une route à trafic mixte et n'aura

pas de caractère autoroutier comme la Transjurane. Les grands travaux en voie d'exécution à Bévilard s'inscrivent dans le cadre de cet aménagement.

Le gabarit sera certainement de 9 m. C'est à mon avis la seule solution dans l'Orval. Toutes les autres : routes express, tunnels, déviations de localités, etc. créent plus de nouveaux problèmes qu'elles n'en résolvent.

Quand est-ce que la T6 de Bienne à Moutier sera-t-elle aménagée définitivement selon la planification prévue ?

Question

Pour quelle date peut-on espérer l'ouverture définitive du tronçon Bienne - Moutier ?

Réponse

Il est difficile aujourd'hui de se prononcer sur la date d'achèvement de tous les travaux. Les indications portant sur des dates situées après 1978 sont valables, mais uniquement sous réserve des possibilités normales de financement selon des critères actuels. Il est possible que le canton soit amené à avancer les subventions qu'on attend de la Confédération. Le Conseil-exécutif est désireux de poursuivre les travaux d'aménagement de la route Bienne - Moutier au rythme actuel.

La réponse n'appelle pas de commentaires. Elle ne peut être autre dans les circonstances actuelles.

Le point de vue des dérouteurs

par U. Zahn, ingénieur EPF

Remarque préliminaire

Il y aurait beaucoup de choses à dire. Par exemple sur tout ce qui ne s'est pas dit le 12 novembre. Mais je vais respecter le quart d'heure prévu et m'en tenir au sujet limité à la Transjurane.

Je préviens : ce que je vais dire va sonner dur parfois ; cependant, je ne veux pas attaquer des personnes, mais des institutions.

Les arguments contre la Transjurane

Une bonne partie des arguments contre cette route ont été présentés dans les trois premiers numéros du « Dérouteur » (on peut encore les obtenir à la case postale 149, 2900 Porrentruy 2, contre l'envoi de quelques timbres-poste). Pour les résumer brièvement :

- le volume de trafic ne justifie pas une nouvelle route à travers le Jura ;

- la construction d'une nouvelle route n'apporte pas forcément le développement économique (d'ailleurs même pas défini). Il se peut bien qu'une nouvelle route « vide » une région (voir l'exemple du Val-de-Travers, où les promesses n'ont pas été tenues) ;
- on n'a encore rien dit des conséquences écologiques possibles (plomb, amiante, etc.).

Comme ces arguments n'ont jamais été contredits sérieusement, ils restent valables. La nécessité de la Transjurane reste donc encore à prouver.

La Transjurane comme objet de prestige

De quoi parler alors ? Quant à moi, je parle de la Transjurane comme objet de prestige, hochet de compensation, futur monument de quelques politicards. Cela semble être dur, mais regardons quelques faits.

- Regardons qui se trouve à ce stage sur les communications dans le Jura : un seul constituant, aucun de ceux que certains appellent des « politiciens importants », peu ou pas de journalistes. Donc ceux qui décident et ceux qui prétendent informer le public se désintéressent d'une information sur la Transjurane. Encore mieux, ils craignent le débat direct, la confrontation. J'avais d'abord l'intention de renoncer à participer après avoir entendu ce qui s'est dit le 12 novembre. On m'a dit que ce serait une sorte d'abandon, alors je suis venu quand même. Seulement, les autres ne viennent pas ; ils préfèrent répéter les « arguments » qu'on leur a servis jusqu'à présent.
- A mon avis, l'absence de ces gens est grave, parce qu'elle confirme une certaine tendance : le Conseil de ville de Porrentruy avait été invité par nous à une soirée d'information sur la Transjurane. Deux membres ont répondu à cette invita-

tion, un autre s'est excusé. Tous les autres avaient déjà « suffisamment » d'informations de la part des milieux intéressés ;

la Constituante s'est basée sur un rapport que je me permets de qualifier de « bidon » ; c'est un plagiat tout bête, sans réflexion approfondie, malgré ce que l'auteur nous a dit lors d'une rencontre directe.

- La même façon de « traiter » le sujet à la presse. Pas d'information, mais du matraquage de cerveau. On lit les mêmes phrases depuis des années. Mieux encore : l'opposition se fait censurer : le « Pays » a renvoyé aux « Dérouteurs » un communiqué sous prétexte qu'il faut payer en même temps une annonce pour le journal. Si d'après la nouvelle Constitution, toute censure est interdite, l'autocensure ne l'est pas.
- Même ce stage sur les communications reflète les rapports de force : les CFF qui ne font que délaisser les lignes du Jura, l'ACS qui ne fait que défendre le fétichisme de l'automobile, un professeur qui se permet de parler de la Transjurane tout en avouant ne pas connaître le dossier, et aujourd'hui, huit conférences et un seul petit quart d'heure pour l'opposition.
- Le point le plus grave à mon avis n'est pas que la Transjurane soit devenu un objet de prestige, mais que le débat et les décisions ne se prennent pas démocratiquement. La Constituante a choisi le 23 juin 1977 — à la date du deuxième anniversaire du nouveau canton — de ne pas soumettre le principe d'une Transjurane à une consultation populaire. C'est un début d'enterrement de démocratie assez précoce ! Je signale seulement qu'il y a d'autres cantons (d'ailleurs en Suisse alémanique, pardon) qui connaissent le principe d'une consultation populaire pour la construction des grandes routes.

Contreprojets et propositions dites « constructives »

Je n'en fais pas. Du moment qu'il y a de l'argent public — donc payé avec les impôts de tous les « bons » citoyens — pour financer les études du Ve arrondissement, de l'ADEP et de différents organismes et personnes, je suis en droit d'attendre que ces gens-là fassent des propositions intelligentes. Si on me paie, je fournirai aussi des études. Mais jusqu'à là, c'est à eux de prouver la nécessité d'une nouvelle route, et pas à moi de prouver qu'elle n'est pas utile.

Conclusion

Ceux qui sont au pouvoir et qui se permettent de prendre des décisions qui concernent tout le monde n'ont, à mon avis, que le choix suivant :

- ouvrir un vrai débat public, et cela pas seulement sur les problèmes techniques de la Transjurane, mais aussi sur les implications économiques, sociologiques et écologiques,
- ou avouer que la Transjurane n'est vraiment qu'un objet de prestige, sans valeur technique ni économique pour le canton du Jura.

La route horlogère Biel - La Chaux-de-Fonds

par J.-R. Meister, ingénieur EPF

Je ne reviendrai pas sur le tronçon Biel - Sonceboz qui a été traité par M. Tièche dans son exposé sur la T6, si ce n'est pour ajouter que le secteur Gorges du Taubenloch - Péry sera en trafic mixte.

Les comptages routiers ont montré que le tronçon Biel - Sonceboz supporte trois fois plus de véhicules que le tronçon Sonceboz - Saint-Imier. Sur cette dernière route, et jusqu'à la Cibourg, le trafic restera sur la route actuelle qui doit encore être améliorée sur les tronçons suivants :

- construction de passages différenciés à Saint-Imier ouest, Cormoret est et Renan ouest ;

— amélioration de la route entre Saint-Imier et Sonvilier.

La date de ces réalisations dépend des finances disponibles, mais l'ordre de construction des passages différenciés sera fort probablement celui de l'énumération ci-dessus.

A mon avis, une route « horlogère » qui éviterait les agglomérations de Corgémont à Renan n'entre plus en considération, vu les options prises et les réalisations déjà effectuées.

Les déclarations ci-dessus sont à titre personnel et n'engagent personne d'autre.

Les CFF

par A. Denis, professeur

Je considère que sur un axe déterminé, les transports sont plus complémentaires que concurrents.

Le réseau ferroviaire à voie normale dans le Jura a la configuration suivante :

- Bâle - Delémont - Moutier - Granges - Biel - Lausanne, relation bien desservie et prioritaire pour les CFF à partir de Biel. Peu de trafic marchandises en raison des rampes et de l'accès peu pratique de Muttenz, ainsi

que du rebroussement de Delémont.

- Delle - Porrentruy - Delémont - Moutier - Biel - Berne, ligne transjurane par excellence, mais qui fait partie figure maintenant (plus que deux wagons voyageurs). Sur le plan des marchandises, meilleure situation (transit Peugeot, Renault, ferraille, bois, céréales). Cette ligne a bénéficié de la création du diverticule de Bure avec la construction de la sous-

- station de Courtemaîche qui a amélioré la capacité de réseau électrique.
- Moutier - Sonceboz, ligne régionale.
 - Bièvre - Saint-Imier - La Chaux-de-Fonds, qui a une bonne desserte.

Ce réseau connaît des handicaps internes et externes.

Handicaps internes :

- le réseau jurassien est à voie unique ;
- rebroussement de Delémont ;
- accès à Muttenz peu pratique ;
- profil tourmenté (courbes et rampes) limitant le tonnage des trains marchandises ;
- deux handicaps tarifaires essentiels : surtaxe Moutier - Granges qui pénalise la région et l'éloigne artificiellement du Plateau suisse ; faux statut international de la gare de Delle qui nuit considérablement au trafic d'exportation.

Handicaps externes, ou handicaps de concurrence :

- drainage du trafic par Bâle. En vertu d'une convention datant d'avant 1870, tout le trafic marchandises venant d'Allemagne doit passer par Bâle, par la rive droite du Rhin ;
- concurrence très efficace sur le plan des voyageurs par le Transjuraplin qui a détourné l'essentiel du trafic voyageurs Oberland - Paris par Neuchâtel. C'est choquant quand on pense que la ligne via Delle dessert sur territoire suisse 185 000 habitants. Cette ligne a été sacrifiée pour une ligne qui, via Neuchâtel, dessert 75 000 habitants. Cela a entraîné l'ADIJ, l'AEP, la Constituante à faire toute une série de démarches pour essayer de résoudre ce problème. Nous avons une infrastructure qui est loin d'être saturée et qui gagnerait à être mieux connue.

Les Chemins de fer du Jura

par J. von Kaenel, directeur CJ

Bien que le stage qui nous réunit soit consacré aux communications « transjuranes » — donc de transit si on donne au terme transjurane son véritable sens — nous allons rapidement évoquer le cas des Chemins de fer du Jura (CJ) dont la vocation régionale est manifeste. Toutes les tentatives entreprises pour leur conférer une importance interrégionale ou même internationale ont échoué. L'espoir de voir s'établir un courant de trafic de Dannemarie à Porrentruy par Pfetterhouse ne fut qu'un rêve, de même l'idée d'ouvrir la ligne Glovelier - La Chaux-de-Fonds à un trafic prenant sa source à Bâle. Les rêveurs ne comprenaient pas ce principe élémentaire : il ne suffit pas de créer une voie de communication si perfectionnée fut-elle pour y attirer le trafic, il faut qu'il existe un besoin objectif.

Les chemins de fer du Jura sont nés à l'époque de la diligence, en 1884, par l'ouverture de la ligne Tavannes - Tramelan. La construction des autres lignes

s'est poursuivie jusqu'en 1913. Les populations clairsemées, le manque d'industries, le faible pouvoir d'achat des hommes de ce temps ont fait obstacle au développement de ces chemins de fer. Faute de trafic suffisant ou d'aide efficace des pouvoirs publics, les installations et le matériel roulant sont négligés, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale le réseau est en ruines, les vieilles locomotives à bout de souffle. De plus, l'exploitation est assurée par quatre compagnies différentes, deux lignes sont à voie normale avec traction à vapeur, une à voie étroite avec traction à vapeur, la quatrième à voie étroite à traction électrique. En 1945, c'est la fusion des quatre entreprises, imposée par la Confédération pour permettre l'octroi d'une aide substantielle de 16,4 millions de francs, somme considérable pour l'époque, mais peu en regard de la longueur du réseau. Il faudra plus d'un quart de siècle de perfectionnements pour arriver à assainir la situation.

Nonante-deux kilomètres de voies électrifiées, huit tunnels, vingt-deux ponts, trente-sept bâtiments, voilà quelques chiffres pour caractériser les installations. Quatre-vingt-neuf véhicules — dont dix-sept à moteurs — forment le parc. Si l'on ajoute dix-huit véhicules routiers, on aura donné une vue d'ensemble des CJ. En moyenne de l'année, l'effectif du personnel est de cent dix-sept seulement. C'est peu, car les CJ forment une entreprise autonome. Tous les problèmes financiers, techniques, administratifs doivent se régler sans aide extérieure. L'activité sur le plan technique à elle seule s'étend à plusieurs domaines : génie civil, mécanique, électricité avec les multiples applications à la technique ferroviaire et automobile. Le groupe restreint formant l'encadrement doit être polyvalent, l'organisation étant elle-même plutôt du type matriciel.

Les CJ souffrent avant tout de la disproportion entre recettes de transport et investissements. Les charges fixes sont très importantes. Comme elles sont indépendantes du trafic, le compte de résultat est défavorable. Pour les services d'automobiles — où les frais fixes sont nettement plus bas que pour le chemin de fer — le degré de couverture est de 90 % environ : la recette couvre le 90 % des charges. Dans le secteur chemin de fer, il n'est plus que de 40 % environ. La décision d'alléger la charge assumée par les pouvoirs publics par abandon de voies ferrées au profit de la ligne d'autobus est de nature essentiellement politique. Elle échappe à la compétence de la direction de l'entreprise, cette dernière se bornant à informer les autorités sur la situation de fait ainsi que sur les avantages et inconvénients de chaque système. Maintes études ont été faites depuis un quart de siècle, mais elles ont ensuite été reléguées dans les tiroirs. Par contre, de nombreuses mesures de rationalisation ont été prises.

Par kilomètre exploité, les CJ transportent par le rail environ 136 000 km/voyageurs (en moyenne dix-neuf par train). Des prestations plus faibles ne sont enre-

gistrées, en Suisse, que sur les lignes Pont - Brassus et Aigle - Diableret. A l'exception de cette dernière ligne, toutes celles où le nombre des voyageurs est inférieur à 180 000 par kilomètre se situent en Suisse romande sur la chaîne du Jura ou à son pied. En trafic marchandises, les km/tonnes par kilomètre exploité sont de 8700 aux CJ. La ligne Pont - Brassus transporte le double environ et compense largement son infériorité en trafic voyageurs.

En définitive, seule la ligne Aigle - Les Diablerets se classe en dessous des CJ pour les deux catégories de trafic. L'avenir doit donc être considéré avec un optimisme très modéré ; les pouvoirs publics le tiennent en leurs mains. La Confédération a un poids prépondérant, pas tant à cause des actions qu'elle détiennent dans la société anonyme que forment les CJ (environ un tiers) que parce que les chemins de fer sont soumis à la législation fédérale et que l'aide financière qu'ils reçoivent découle de l'application de la loi fédérale sur les chemins de fer.

Enumérons d'abord les quatre obligations fondamentales :

- obligation d'exploiter ;
- obligation de transporter ;
- obligation d'observer des horaires ;
- obligation de fixer des tarifs.

Les charges qui découlent de ces obligations sont lourdes ; elles limitent le pouvoir d'action des sociétés de transport. En échange, les entreprises sont mises au bénéfice d'une concession, qui les met à peu près à l'abri de la concurrence d'autres entreprises de transports publics, mais pas des transporteurs professionnels qui, eux, disposent librement de leurs moyens et choisissent sur le marché les activités qui leur conviennent le mieux. La concession octroyée aux entreprises publiques est donc en grande partie illusoire puisqu'elle ne confère aucun monopole. Les obligations l'emportent sur les priviléges. La compensation existe sous forme d'aide directe de la Confédération. Cette dernière accorde des contributions pour :

Bons hôtels et restaurants du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat 066 75 56 63
COURTEMAICHE	RESTAURANT DE LA COURONNE (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	Famille L. Maillard 066 66 19 93
DELÉMONT	HÔTEL DE LA BONNE-AUBERGE Votre relais gastronomique au cœur de la vieille ville - Chambres tout confort Ouvert de mars à décembre	Famille W. Courto 066 22 17 58
DELÉMONT	BUFFET DE LA GARE Relais gastronomique Salles pour banquets et sociétés	Famille P. Di Giovanni 066 22 12 88
DELÉMONT	HÔTEL DU MIDI Cuisine soignée - Chambres tout confort Salles pour banquets et sociétés	Oscar Broggi 066 22 17 77
DEVELIER	HÔTEL DU CERF Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis 066 22 15 14
GLOVELIER	AUBERGE DE LA CROSSE-DE-BÂLE Renommée pour son filet de bœuf Salles de réunion au centre du Jura	Famille Gérard Lachat 066 56 72 44
MOUTIER	HÔTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	Famille Tony Loetscher 032 93 41 61
MOUTIER	HÔTEL SUISSE Rénové - Grandes salles	Famille M. Brioschi-Bassi 032 93 10 37

LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariages - Salles pour banquets	Jean Marty 038 51 36 51
O COURT	HÔTEL DES DEUX-CLEFS Chambres confortables avec eau courante chaude et froide Salle pour banquets et mariages	Famille H. Blaser-Meylan 066 55 35 35
PORRENTRUY	BUFFET DE LA GARE Le restaurant des gourmets et des gour- mands de tous les pays	R. et M. Romano 066 66 21 35
PORRENTRUY	HÔTEL TERMINUS Hôtel avec douches - Bains - Lift - Restau- rant français - Bar - Salle de conférence Discothèque	L. Corisello- Schär 066 66 33 71
LES RANGIERS	HÔTEL DES RANGIERS Salles pour banquets - Mariages - Sémi- naires - Chambres tout confort - Cuisine soignée	Famille Chapuis-Koller 066 56 66 51
SAIGNELEGIER	HÔTEL BELLEVUE Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aména- gés pour séminaires - Tennis - Prix spé- ciaux en week-end pour skieurs de fond	Hugo Marini 039 51 16 20
SAIGNELEGIER	HÔTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages - Cham- bres tout confort, très tranquilles	M. Jolidon- Geering 039 51 11 21/22
SAINT-IMIER	HÔTEL DES XIII-CANTONS Relais gastronomique du Jura	C. et M. Zandonella 039 41 25 46
TAVANNES	HÔTEL DE LA GARE Salle pour sociétés, banquets et fêtes de famille - Chambres avec eau courante chaude et froide - Salle de bains - Douche	Famille A. Wolf-Béguelin 032 91 23 14
VENDLINCOURT	HÔTEL DU LION-D'OR Chambres confortables - Salles pour ban- quets - Cuisine campagnarde	Huguette et Jean-Marie Helg 066 74 47 02

- des améliorations techniques ;
- la transformation de lignes ferroviaires en lignes d'automobiles ;
- la couverture de dommages dus à la nature ;
- la couverture des excédents des charges sur les recettes ;
- l'indemnisation des charges en faveur de l'économie générale.

Ces prestations, à part l'indemnisation, requièrent la participation des cantons, ces derniers étant libres d'avoir recours eux-mêmes à des contributions communales, comme c'est le cas par exemple à Neuchâtel et dans le canton de Vaud.

Le mode de calcul peut aller de la participation des seules communes desservies (système vaudois) à celle de toutes les communes du canton, mais à des degrés différents (système neuchâtelois). Berne exclut toute participation communale.

La répartition des contributions entre la Confédération et les cantons se calcule sur la base de trois éléments d'appréciation, dont la capacité financière, qui est prépondérante.

En plus de cette aide directe aux entreprises, la Confédération a introduit, avec la loi sur les chemins de fer de 1957, le rapprochement tarifaire. Les tarifs qui s'écartaient de ceux des CFF ont été abaissés au niveau de ceux des CFF en trafic indigène, à ce niveau plus 40 % pour les non-indigènes et les marchandises. La perte de recette est couverte par la Confédération, sans le concours des cantons. Pour les CJ, ce rapprochement tarifaire ne joue qu'un rôle secondaire puisque l'indemnisation qui en découle

ne représente que le 11 % des recettes totales. Dans certaines entreprises des régions alpestres, cette proportion est dix à vingt fois plus élevée.

La Confédération assume encore le contrôle technique et financier des entreprises. C'est dire que c'est elle qui exerce une influence prédominante sur les chemins de fer concessionnaires ; toutefois, elle a la sagesse de leur laisser une entière autonomie de gestion dans les secteurs où la loi ne prévoit pas expressément un interventionnisme quelconque. En bref, on peut caractériser la situation juridique des CJ ainsi :

1. Les CJ forment une société anonyme mandatée par les pouvoirs publics pour assurer des prestations de transport d'intérêt public.
2. Les pouvoirs publics sont en mesure, en tout temps et sous réserve des dispositions légales, de restreindre ou d'étendre le champ d'activité des CJ s'ils l'estiment nécessaire pour des raisons économiques, financières ou politiques.
3. Les CJ ont pour mission d'organiser une exploitation aussi rationnelle et économique que possible et d'orienter les pouvoirs publics sur les possibilités de rationalisation, les pouvoirs publics étant seuls juges au sujet du recours à de tels moyens.

Je remarque en conclusion que, contrairement à l'opinion qui règne parfois, les CJ ne sont pas une entreprise dont c'est la mauvaise gestion qui entraîne des déficits. Ils sont une entreprise de service qui couvre ses dépenses le plus possible par les recettes, ensuite par les contributions de ses mandants.

Le Laufonnais et la Transjurane

par R. Schmidlin, ingénieur

Une prise de position

La Bezirkskommission (commission du district de Laufon), une réunion de toutes les communes laufonnaises, a exigé du gouvernement bernois que l'aména-

gement de la T 18 Delémont - Bâle doive être réalisé aussitôt que possible.

Les traversées à Grellingue, Zwingen et Laufon causent de grandes immixtions

dans ces localités, surtout par les transports lourds qui sont très intenses et le tourisme en direction du Jura pendant les dimanches et les jours de fête. Il est compréhensible que le Laufonnais en premier lieu soit intéressé à l'aménagement de la route à Bâle, puisque la liaison économique entre le Laufonnais et l'agglomération de Bâle est très étroite.

Pour la direction du Mittelland, la plupart des automobilistes laufonnais préfèrent le Passwang ou l'autoroute dès Bâle. Par contre peu d'automobilistes du Laufonnais choisissent le tracé de la Transjurane future Delémont - Moutier - Gänsbrunnen pour atteindre l'autoroute, un fait qui pourrait changer après l'aménagement de la Transjurane, d'autant plus que le tunnel du Passwang ne sera pas réalisé à court terme.

Le Laufonnais souhaite chaleureusement l'aménagement de la Transjurane comme route de haute capacité (Hochleistungsstrasse). Il est important que le Jura et son système routier soient aménagés le mieux possible. Ainsi on peut conclure que le Laufonnais aidera fermement la population jurassienne à faire un effort pour l'aménagement de la Transjurane. Encore un mot sur l'état actuel de la planification de la T 18 dans le Laufonnais : le raccord à la nouvelle T 18 Aesch - Bâle qui est en construction, sera réalisé prochainement à Duggingen dans une première étape. Les étapes suivantes prévoient le contournement de Grellingue, Zwingen et Laufon, le terme exact de la réalisation n'est pas encore fixé.

Les comptages de circulation routière dans le Jura

par U. Stöckli, ingénieur à l'Office cantonal du plan d'aménagement

Recensements suisses de la circulation routière (voir graphique 1)

Tous les cinq ans ces comptages sont organisés sur tout le réseau des routes principales en Suisse. En général il y a trois jours de compage en mai, juin et août (postes de comptage secondaires). A certains endroits les comptages se font pendant 15 jours (postes de comptage principaux). Les moyennes journalières du trafic de 14 heures (7 h. à 21 h.) sont calculées selon une formule recommandée par la commission économique pour l'Europe. Avec le petit nombre de jours de comptage et cette méthode européenne les moyennes données dans le graphique n'ont qu'une valeur relative.

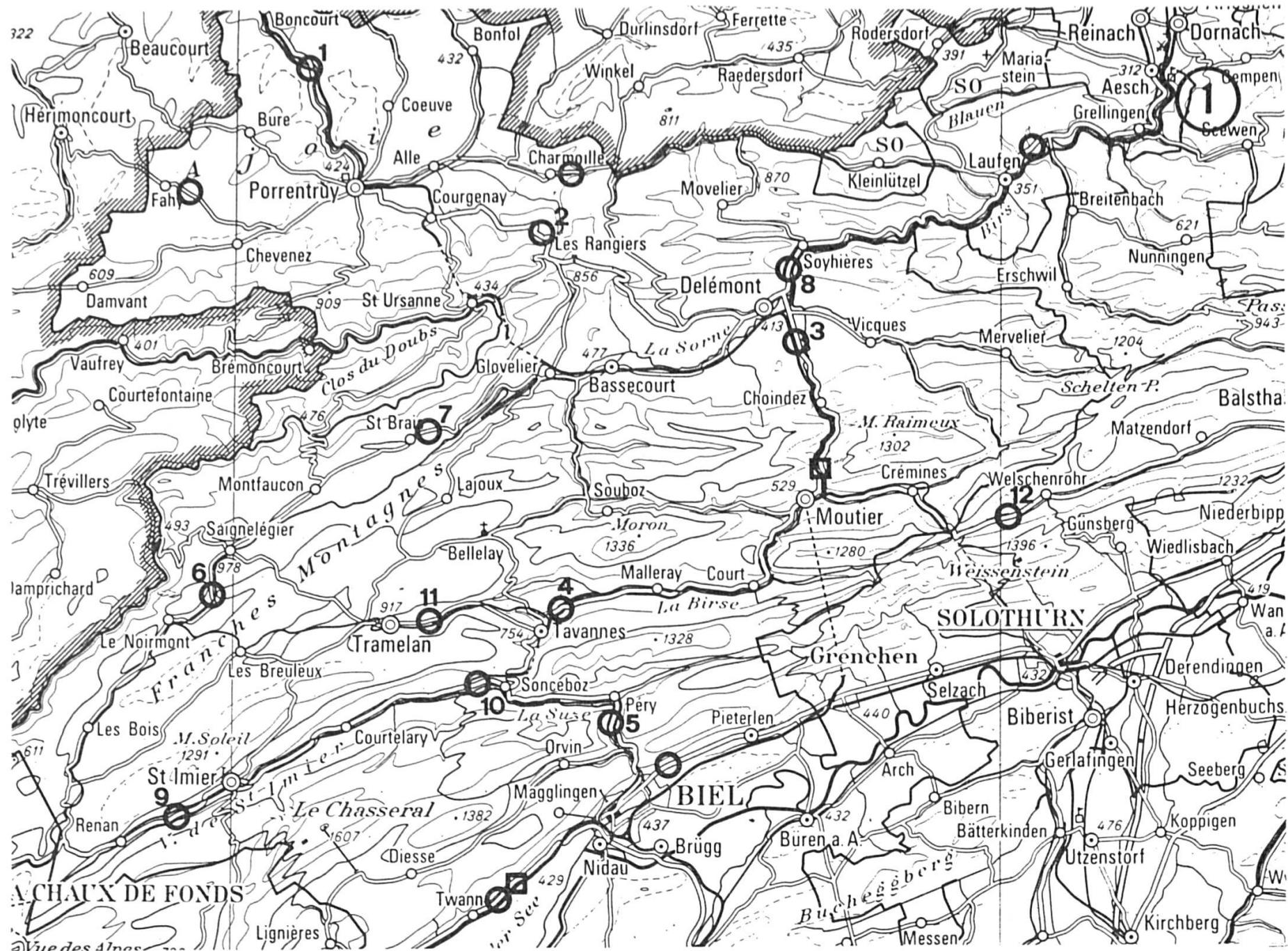
Capacités des routes principales et des routes à grand débit

Comme capacité théorique est défini le nombre maximal de véhicules qui peuvent

passer, en une section donnée d'une route, pendant une heure. Elle représente la limite des possibilités d'écoulement du tronçon de route considéré. Comme ordre de grandeur on compte avec des charges limites suivantes :

- routes principales avec deux voies de circulation : environ 2000 véhicules à l'heure, en section ;
- route à grand débit avec quatre voies de circulation et séparation des sens de circulation où seulement les véhicules à moteur sont autorisés (autoroute) : environ 8000 véhicules à l'heure, en section.

Pour obtenir la capacité pratique il faut, suivant les cas, réduire ces valeurs qui sont influencés par les pentes, les largeurs des voies, la visibilité, les distances entre les nœuds, la proportion des poids lourds, les distances aux obstacles latéraux et les limitations de vitesse.



○ Recensement suisse de la circulation routière tous les 5 ans
□ Comptages automatiques et permanents

COMPTAGES AUTOMATIQUES 1970 - 77



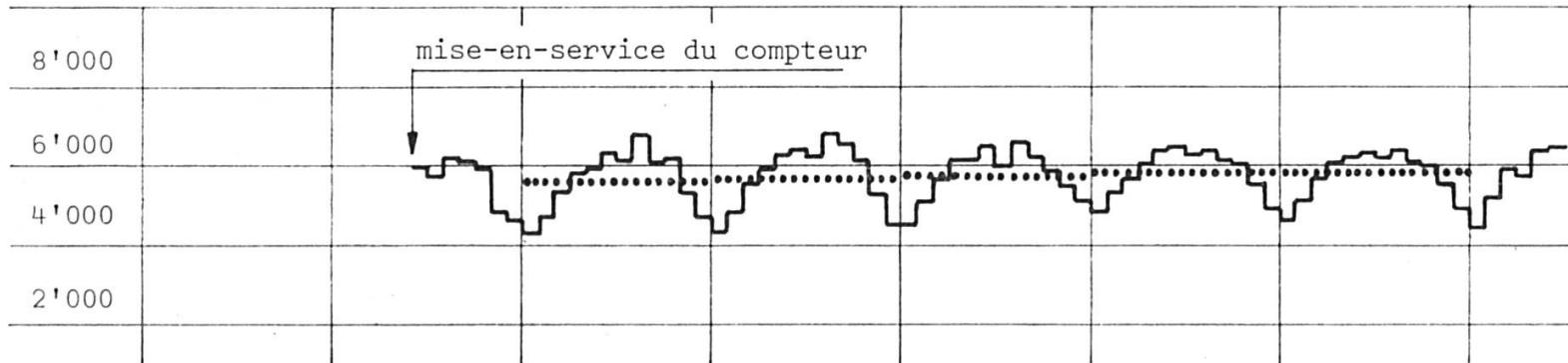
Moyenne mensuelle tous les jours de semaine (véhicules à moteur/24 h)



Moyenne annuelle

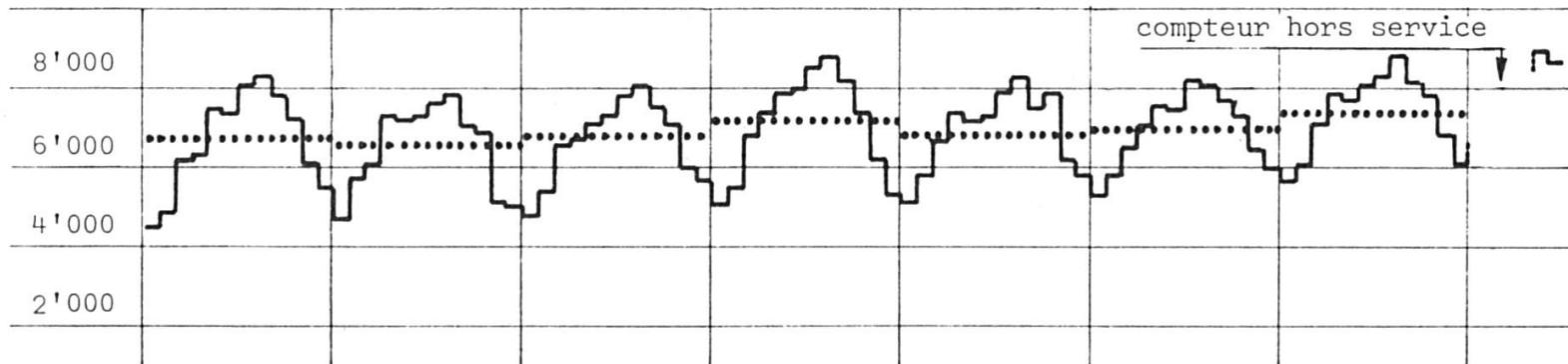
10'000

Poste de comptage: T6 Boncourt-Bienne, Moutier N



10'000

Poste de comptage: T5 Bienne-Neuchâtel, Douanne E



38'000

Poste de comptage: N1 Berne-Zurich (Autoroute), Schönbühl N

36'000

34'000

32'000

30'000

28'000

26'000

24'000

22'000

20'000

18'000

16'000

14'000

compteur hors service

1970

1971

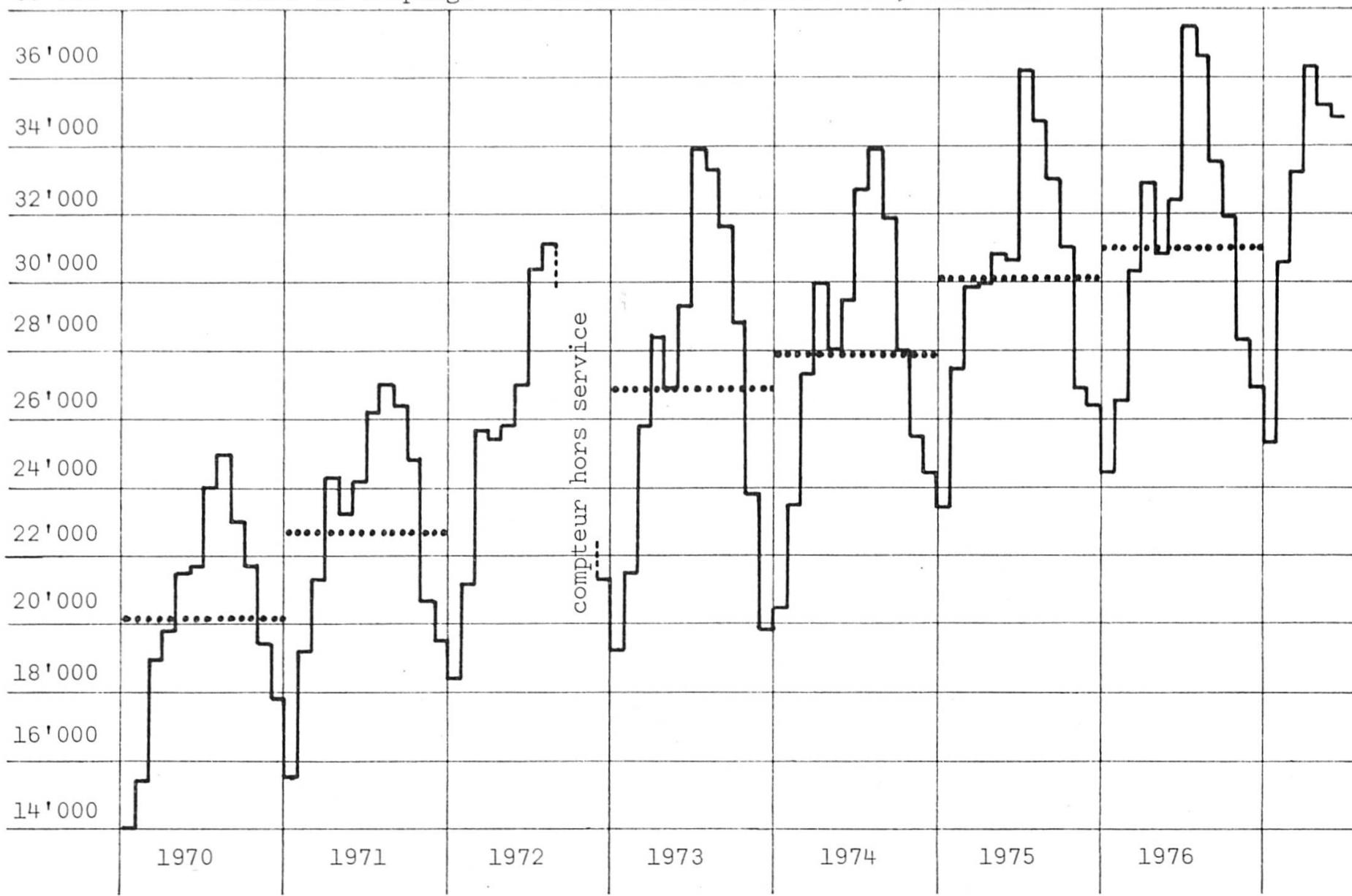
1972

1973

1974

1975

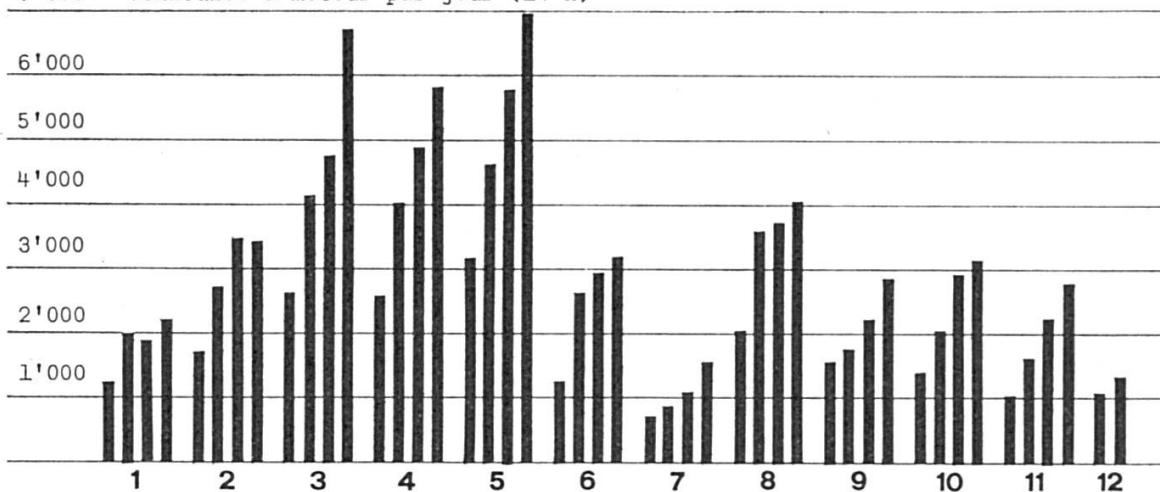
1976



Evolution du trafic 1960 - 65 - 70 - 75

Moyenne journalière des véhicules à moteur des 15 (3) jours de recensement

7'000 véhicules à moteur par jour (14 h)



Sécurité des routes principales

Selon les études du Bureau suisse de prévention des accidents (BPA) le taux

d'accidents sur les différents types de route est le suivant :

	Nombre d'accidents pour 1 million de véhicules/km.	Nombre de blessés ou de tués par accident
Autoroute	0,4	0,4
Semi-autoroute	0,8	0,7
Route principale hors des localités dans les localités	1,1 2,0 - 3,0	0,7

Résumé des discussions de la deuxième journée

Après l'exposé de M. Jean Eckert sur la Transjurane, un participant conteste la nécessité de construire une route à 2 voies pouvant absorber 2000 véhicules par heure alors que les recensements actuels donnent 2000 véhicules par jour. Il lui est répondu que le débit n'est pas seul déterminant et que des critères tels que le confort, la rapidité et la sécurité sont aussi importants. D'autre part, vu les conditions de circulation actuelles, on peut estimer la capacité de certains tronçons à moins de 300 véhicules par heure. Ainsi donc, en certains endroits du moins, la saturation est déjà atteinte actuellement.

A un interlocuteur qui demandait si une route à 4 voies à gabarit réduit ne serait pas préférable à une route à 3 voies, M. Eckert répond qu'il était prématué de concevoir la Transjurane à 4 voies. Sur la plus grande partie du tracé, 2 voies pourraient suffire, la 3^e devant permettre la réalisation de voies lentes pour les rampes, nombreuses en raison de la topographie. Néanmoins, les emprises de terrain sont faites de telle manière qu'une 4^e voie soit toujours possible.

Après l'exposé de M. Uwe Zahn, M. Eckert répond à certaines objections : il affirme être convaincu, sur la base des

études effectuées, que la route actuelle ne peut plus supporter le trafic existant ; quant à la valeur économique d'une route, il faut aussi tenir compte de l'apport indirect induit par la construction d'une route nationale sur le développement économique et compter sur les collectivités locales et régionales d'offrir des infrastructures pour le développement. M. Veuve n'était pas venu parler du dossier de la Transjurane, mais de « communications et développement ». En tant qu'aménagiste, sans connaître les projets, il est arrivé à la conclusion qu'il était indispensable de relier les trois centres urbains de Porrentruy, Delémont et Moutier.

Concernant le débat sur la Transjurane, M. Eckert estime qu'il est inopportun de soumettre au peuple le projet, alors que l'on ne sait pas encore quelles charges financières incomberont au nouveau canton. Ce n'est qu'en possession de cet élément fondamental que le peuple pourra juger en pleine connaissance de cause.

M. Denis cite deux données démographiques : à Porrentruy, diminution de 357 habitants de 1970 à 1977 ; en Ajoie, perte de 903 postes de travail de 1964 à 1975. Il faut enrayer cette hémorragie, sinon le Jura, dans certaines de ses régions, sera mort-né. Ce désenclavement ne sera pas pire de toute façon, dans ce « scénario de l'inacceptable ». A condition toutefois que la route ou le rail ne soit qu'un outil raisonnablement intégré dans le paysage, sauvegardant la qualité de la vie et qu'il soit accompagné de toute une série de mesures. Il ne s'agit pas d'hypertrophier la région ; il s'agit simplement de l'empêcher de s'anémier. Un participant insiste sur le fait qu'en plus du choix concernant l'état final et de ses effets, le problème des priorités des étapes de réalisation est aussi fondamental. Dans cette période de construction, que va-t-on privilégier ? Les sorties, les liaisons internes ou les liaisons intrarégionales, intradistricts ?

Troisième journée, samedi 10 décembre 1977

Débat public

Bricolons une Transjurane

par U. Zahn, ingénieur EPF

Comme je l'ai déjà fait le 26 novembre, j'aimerais souligner que je ne veux pas attaquer des personnes en tant qu'individus, mais des institutions et des rôles.

Les systèmes socio-économiques sont très délicats.

Supposons que j'apporte ma montre endommagée chez un horloger, et que celui-ci sorte un grand marteau pour la réparer, je perds assez vite ma confiance en ses qualités professionnelles. Aussi fin soit-il, le mécanisme d'une montre est grossier en comparaison de la complexité des systèmes écologiques, économiques et sociaux. Ce que je peux dire, c'est que proposer une route telle que la Transjurane comme solution aux problèmes délicats du Jura, cela revient à bricoler sur une montre avec un grand marteau. Avant de vouloir résoudre des problèmes complexes, une analyse approfondie de la situation et un choix soigné des remèdes est nécessaire. Or, cela n'a guère été le cas pour la Transjurane. Quelques observations pour soutenir cette hypothèse :

— Les arguments pour la Transjurane restent en général au niveau des affirmations non prouvées comme : « il faut des nouvelles routes pour un développement économique » ou : « une route amène de l'argent », etc. Mais jamais encore on n'a expliqué en détail comment se fait le développement d'une région à partir de la construction d'une route ; de même on ne m'a jamais démontré que ce développement est vraiment souhaité par la population. Si on veut bien m'expliquer une fois cela, je ne vois pas pourquoi je devrais encore être contre la Transjurane.

- On se lance dans des analogies « biologiques » comme : « la Transjurane sera l'épine dorsale du nouveau canton ». Qui a déjà vu une épine dorsale dépasser en haut et en bas du corps humain, comme le fait la Transjurane pour le territoire du canton ? Et à quoi sert cette épine dorsale à quelqu'un de Réclère qui veut se rendre le plus vite possible à Bonfol ?
- Les effets sur les différentes régions du Jura ne sont pas suffisamment distinguées. Comme la situation actuelle dans la région de Delémont n'est pas la même que dans les Franches-Montagnes, il se peut très bien que la Transjurane ne fera du bien qu'à une de ces régions, et peut-être du mal à une autre.
- Un détail amusant pour quand même parler d'écologie : dans la commission technique qui prétend étudier le dossier de la Transjurane, il y a bien des « représentants de la forêt et des champs » (sylviculture et agriculture), mais il n'y en a pas pour les lisières. Résultat, la Transjurane suit pour une bonne partie les lisières, donc justement une zone qui est écologiquement très importante (échange entre deux systèmes écologiques).

Voilà quelques exemples pour signaler que les études autour de la Transjurane laissent souvent à désirer. Il va de soi que dans le cadre d'une conférence, je n'ai pas le temps de démontrer ce fait en détail.

Où est la démocratie ?

Je dois dire que le fait d'avoir découvert avec combien peu de soin les étu-

LE DEMOCRATE

Le plus important
quotidien jurassien
vous informe sérieusement
dans tous les domaines



Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

à votre disposition
pour tous travaux graphiques



LA GÉNÉRALE SA
BOITES DE MONTRES HOLDING
2800 DELÉMONT

Liste des fabriques

BOURQUARD SA	2856 Boécourt
BLANCHES-FONTAINES SA	2863 Undervelier
LA FEROUSE SA	2901 Grandfontaine
MANUFACTURE DE BOITES SA	2800 Delémont
METALSA SA	68 Ueberstrass (France)
NOBILIA SA	2900 Porrentruy
VERREX SA	2856 Boécourt

Maisons associées

CRISTALOR SA	2300 La Chaux-de-Fonds
SWISS ASIATIC (Private) LTD	Singapour

1847

*'L'EMBLEME QUI FAIT VENIR...
LE CAFÉ A LA BOUCHE*



Torréfié à La Chaux-de-Fonds depuis 1900

Tél. 039 23 16 16

1866

des autour de cette nouvelle route sont faites m'a moins choqué que le fait que les « responsables » (politiciens, etc.) se sont désintéressés d'une analyse approfondie. A partir de là, je me sens concerné. Car les conséquences d'une éventuelle construction de la Transjurane ne seront pas supportées par ceux qui décident, mais par ma génération et par les suivantes. Si le législatif d'une ville comme Porrentruy se désintéresse d'une information contradictoire sur un tel problème, c'est pour moi un signal d'alarme. De même, la décision de la Constituante de ne pas soumettre un problème aussi important au vote populaire. Pour moi, cela reflète la même mentalité que celle des organisateurs (ADEP et Ecole professionnelle de Porrentruy) d'un cours sur le développement de la région ajoulate, qui ont exclu même la presse — sauf évidemment le « Pays », pourquoi les autres journaux ont-ils accepté cela ? — pour rester entre « décideurs ». Pourquoi exclure la population ? C'est elle qui paie et qui subit les conséquences des décisions prises en haut lieu ! La population a le droit de savoir ce que l'on projette pour la région, elle a le droit de participer aux décisions.

Quelques conclusions

Si la démocratie ne doit pas rester un mot vide de sens dans le Jura, il faut faire participer la population aux débats sur le développement : quel Jura dans 5 ans ? dans 20 ans ? dans 50 ans ? Des organismes tels que l'ADEP — par-

tiellement financé avec l'argent public — devraient être tenus de développer plusieurs scénarios possibles de développement. En tout cas, il faut leur demander ce qu'ils « prévoient » pour la région... A eux donc de proposer différents chemins possibles, pas à ceux qui contestent leurs projets simplistes (Transjurane).

Néanmoins, un conseil : il paraît que les habitants du canton du Jura ont déjà versé plus de 100 millions de francs à la caisse fédérale pour la construction de routes nationales (sous forme de taxe sur les carburants). Pourquoi ne pas demander de pouvoir disposer de cet argent sans affectation fixe, par exemple pour une amélioration générale de tous les moyens de transport ?

C'est de l'utopie, évidemment. C'est de l'utopie comme c'en était de demander l'indépendance politique du Jura. Le résultat est connu. Et cet essai serait un signal pour le reste de la Suisse. Il n'y a pas que les autos comme moyen de transport, et il n'y a pas que les routes pour développer une région.

Pour permettre un travail d'étude approfondi, un débat large et vraiment public, il faudrait bien entendu arrêter de faire des plans de Transjurane. Il est bien clair qu'un débat public n'a de sens que si la garantie est donnée que les promoteurs de la Transjurane ne mettent pas la population devant des faits accomplis.

Allons, nous avons encore du travail devant nous !

Les liaisons routières du Jura bernois dans le cadre cantonal et national

par R. Baumann, urbaniste en chef de l'OPA, arrondissement Jura-Seeland

Survol historique

Il est nécessaire de faire un retour en arrière pour comprendre l'évolution actuelle en matière de voies de circulation. Lorsque Berne, au XV^e siècle, sortit de ses limites urbaines, elle s'orienta d'abord vers l'Oberland en visant la maîtrise des cols en direction de l'Italie.

L'intervention de Berne lors de la querelle qui opposa Bienne au prince-évêque en 1367 montre qu'à cette époque déjà elle songeait aussi à s'engager sur son flanc nord.

Du XVI^e au XVIII^e siècle, la politique routière suivit l'extension de Berne en

direction de Vaud et de l'Argovie et fut donc axée dans la direction générale est-ouest. Durant cette période, la construction des routes ne tint que peu compte du transit Jura - Alpes.

Après 1815 Berne revint à l'axe nord-sud, de l'Ajoie au Grimsel et à la Gemmi. Lorsque au début du XIX^e siècle, les cantons du Gothard entreprirent de remplacer le chemin muletier existant par une route carrossable et que Bâle et Soleure en construisirent le prolongement par le Hauenstein, l'ingénieur Amédée Watt, de Bienne, mais vivant à Delémont, proposa que le canton de Berne répondît à ces initiatives en aménageant la route de Bâle à Kandersteg par Delémont - Bienne - Lyss - Berne - Thoune puis par un tunnel sous la Gemmi pour rejoindre la route du Simplon construite sous Napoléon Ier. Berne n'était pas prête à suivre un Amédée Watt dans l'élan de sa pensée et elle laissa les cantons intéressés au Gothard prendre l'initiative. Il s'agissait pour elle avant tout de compléter le réseau de route mis en place sous l'Ancien régime. Berne privilégia néanmoins, dans une certaine mesure, les liaisons avec le Jura, ce qui est illustré par la construction de la route du Lyssbachthal et du pont de Tiefenau près de Berne, de la route de Lyss à Bienne par Studen et Brügg, de la nouvelle route des gorges entre Bienne et Reuchenette, de l'aménagement de la cluse de Court (1836 à 1874).

Lors de la construction des chemins de fer au XIX^e siècle, Berne perdit également la lutte pour la transversale nord-sud au profit de Zurich et des cantons du Saint-Gothard et ce n'est qu'au début du XX^e siècle qu'elle mis en place la ligne du Lötschberg.

On est frappé de constater que la construction du réseau autoroutier du XX^e siècle concorde en grande partie avec les conceptions qui ont guidé la construction du réseau ferroviaire au XIX^e siècle. L'accent fut mis dans les deux cas sur les liaisons ouest-est, contraires à la dynamique géopolitique du canton.

Conceptions actuelles

Dans le Jura aussi les conceptions actuelles du programme routier rappellent les idées qui inspirèrent la construction du réseau ferroviaire. Au XIX^e siècle, les politiciens, tant jurassiens que bernois, s'efforcèrent de mettre en place un réseau qui, partant de La Chaux-de-Fonds, de Delle et de Bâle aboutit à Bienne et relie ainsi le Jura avec l'ancienne partie du canton et l'Oberland. Force est de constater que, dans la mesure où la Transjurane se relie à l'axe du Gothard avec la jonction prévue au réseau autoroutier suisse à Oensingen, sa conception est en opposition avec la géopolitique que Berne poursuit depuis des siècles.

Aujourd'hui aussi, la politique routière du canton tend à réaliser, en complément aux routes nationales traversant le Mittelland, la transversale nord-sud (T 6) (Boncourt - Delémont - Moutier - Bienne - Berne), qui se prolonge par la N 6 entre Berne et Thoune.

La conception routière générale du Jura bernois se caractérise par une autoroute à 4 pistes entre Bienne et Sonceboz et, depuis Sonceboz, par l'amélioration du réseau existant en direction de Moutier (T 6) et de La Chaux-de-Fonds (T 30). L'amélioration du réseau existant consiste en un tunnel sous Pierre-Pertuis et au-delà, par une adaptation de la route actuelle. Dans la vallée de Tavannes en particulier il s'agit d'améliorer les sections entre les villages de façon à permettre des dépassements aisés ainsi que d'assainir le passage dans les localités en portant la largeur à 9 m. Cette conception est déjà réalisée en partie (exemples : section entre Pontenet et Malle-ray ; viaduc entre Bévilard et Sorvilier).

En ce qui concerne la T 30 entre Sonceboz et La Cibourg, le principe d'aménagement général est le même que pour la T 6, soit amélioration et élargissement des tronçons de routes entre les localités, aménagement du passage de ces dernières et suppression des passages à niveau. Dans le cadre de cette conception générale, se posent un certain

nombre de problèmes particuliers dont le principal est le passage de Sonceboz. Par son aménagement local, la commune de Sonceboz a donné la préférence à un tracé passant au nord de Sombeval, alors que le projet officiel des ponts et chaussées prévoit la construction d'une nouvelle route le long de la Suze. La jonction de la T 30 avec la T 6 pose en outre un certain nombre de problèmes pour lesquels des solutions devront être trouvées rapidement, car l'étape actuellement en cours d'exécution prévoit la réalisation de l'autoroute jusqu'à Sonceboz. En revanche, le tunnel sous Pierre-Pertuis sera construit à une époque qu'il est difficile de fixer avec certitude mais, selon toute probabilité, pas avant 10 ans.

Les autres problèmes principaux sont la suppression des passages à niveau de Cortébert, de Saint-Imier et de Renan. Les projets existent mais leur réalisation n'est encore pas programmée.

Reste encore évoquer le cas de Tramelan et de la route menant aux Franches-Montagnes. La conception qui a cours consiste également en une amélioration du tracé de la route existante. L'aménagement local s'occupe actuellement du problème de la traversée du village. Il existe un projet de détournement de la localité par le nord avec jonction aux Reussilles à la route existante. La com-

mune s'oppose à ce projet qui lui enlèverait une partie de ses zones de construction les mieux situées.

La T 6 absorbe actuellement un trafic mesuré à Pery de 7000 véhicules par jour. Celui, mesuré à Tavannes, est de l'ordre de 5700 véhicules et entre Bienne et Saint-Imier de 3200 véhicules par jour. Par ailleurs, la population du Jura bernois restera, selon toute probabilité, stationnaire ces prochaines années. Le taux de motorisation n'augmentera plus dans les proportions de ces quinze dernières années. De ce fait, la conception décrite sommairement ci-dessus, peut être considérée comme raisonnable et reste dans le domaine du possible au point de vue financier.

Le seul désavantage de taille est qu'elle ne prévoit pas le contournement des localités du vallon de Saint-Imier et de la vallée de Tavannes.

Reste réservé le problème d'une route nationale à travers le Jura. Il est certain que, si la Confédération classe la Transjurane dans le réseau des routes nationales, le Jura bernois et le canton de Berne, fidèle en cela à une politique séculaire, mettront tout en œuvre pour qu'une jonction au réseau actuel se fasse dans la région biennoise, ce qui remettrait fondamentalement en cause la conception des voies de circulation entre Bienne et Moutier.

Les exposés concernant la Transjurane et les Chemins de fer, présentés respectivement par MM. Eckert et Denis lors du débat public du 10 décembre 1977, reprenaient pour l'essentiel les thèses développées dans les interventions que les susnommés avaient faites le 26 novembre 1977 (voir pages 173 et suivantes pour la Transjurane et pages 178 et 179 pour les Chemins de fer).

Résumé des discussions et interventions de la troisième journée

M. Etique, député à la Constituante, rappelle la pétition lancée par Pro Transjurane et qui avait recueilli plus de 20 000 signatures. Il souhaite que la Transjurane ne soit pas seulement un axe de liaison interne, mais qu'elle crée une liaison avec les autres régions du pays. Il affirme

enfin que le développement de notre économie et que la stabilisation de notre démographie passent nécessairement par le développement des voies de communication.

M. Jardin, député à la Constituante, rappelle que depuis 1969, année où M.

Simon Kohler a déposé une motion au sujet de la Transjurane au Conseil national, de très nombreux milieux se sont exprimés favorablement. Aussi, il conteste que les décisions prises à tous les niveaux par les représentants du peuple ne soient pas démocratiques. M. Jardin conclut que, sur les quatre conditions pour une économie prospère qui sont : la place, le génie inventif, les capitaux et les moyens de communication, le Jura les possède tous, sauf les moyens de communication.

Partant de l'axiome que la mobilité de l'individu est un élément fondamental de la qualité de la vie, M. Baumann demande s'il n'y a pas un moyen terme assurant une sécurité plus grande, diminuant le temps de transport, sans que ce soit au détriment de la nature ou de l'agriculture. Il n'est pas si sûr que le développement économique soit lié au moyen de transport, témoin l'industrie horlogère des Franches-Montagnes.

M. Etique répond que s'il est vrai que l'horlogerie, faible génératrice de transports lourds, dépend relativement peu des voies de communication, ces dernières sont cependant indispensables pour garantir une diversification de l'industrie. M. Allemand relève que si des voies à grand trafic peuvent engendrer des nuisances, encore faut-il les comparer avec celles que subissent actuellement les populations villageoises.

M. Zahn constate qu'il en va de même pour l'énergie que pour les transports. Si, pour la première, le problème n'est pas de trouver de nouvelles sources, mais surtout de savoir comment en réduire la consommation, pour les seconds, la question fondamentale n'est pas de savoir comment drainer plus de véhicules, mais de savoir comment réduire les transports.

J.-Claude Crevoisier insiste sur la mobilité des données permettant une prise de décision. Ce n'est jamais une erreur que de reconnaître qu'on a pris une mauvaise décision à un certain moment. Tant que la décision finale n'est pas intervenue, et même si cela était, il n'est pas trop tard pour corriger le tir, si l'on constate qu'il faut le corriger, et pour trouver les moyens de le faire.

Le Jura est conditionné plus que d'autres régions par sa topographie, et les Rangiers forment un barrage physique indéniable, relève B. Mertenat. Concernant les charges budgétaires, il a établi une comparaison : les frais d'intérêt et d'entretien de la Transjurane sur le territoire du nouveau canton représenteraient le même paquet financier que la charge administrative, la moitié du budget police, militaire et protection civile, la moitié du budget de l'agriculture et des forêts, le cinquième de celui de l'instruction publique.

Synthèse

par J.-M. Moeckli, secrétaire général de l'Université populaire jurassienne

Le problème a été posé ici de ce qu'il y a en amont des communications : il y a un choix politique. La politique des communications, c'est une politique tout court. Il semble bien qu'il y ait le choix entre deux politiques de développement : celui du produit national brut et celui de la qualité de la vie ? Se pose aussi le problème de la participation aux décisions, et celui du pouvoir régional.

Lorsque nous avions été appelés à modifier la Constitution, dans le sens de l'inscription de ses clauses sur le fonds routier, nous l'avons voté en majorité, sans nous rendre compte que nous contribuerions à développer ce qui l'était déjà et, comparativement, à laisser sous-développé ce qui l'était déjà. Nous constatons qu'il y a renforcement du déséquilibre, entraînant le sous-développement,

selon la définition de M. Veuve, depuis que le réseau national a été mis en œuvre, que l'argent des citoyens de l'actuel Jura est allé essentiellement au développement économique de la grande transversale est-ouest du Plateau suisse. On nous l'a dit, il n'est pas possible de récupérer cet argent. Nous avions pris cette décision en croyant qu'elle était bonne, puisque nous l'avons votée dans le Jura aussi. Il se trouve maintenant qu'elle est, sinon mauvaise, en tout cas discutée. C'est le problème du pouvoir régional dans ses relations avec le pouvoir central.

MM. Baumann et Zahn ont posé les problèmes sur le terrain de la vie quotidienne. L'importance du facteur économique n'est en tout cas pas niée par M. Baumann. M. Zahn n'a pas été assez précis pour que nous sachions quelle est sa conception du développement économique. Cependant, ce qui ressort de la discussion, c'est la nécessaire amélioration de la vie quotidienne. Dans quelle mesure les communications peuvent-elles y contribuer ?

Nous avons peu parlé du réseau ferroviaire ; je regrette que la discussion ait porté essentiellement sur le réseau routier. Je constate par exemple qu'entre Delémont et Moutier, l'infrastructure existe mais n'est pas saturée, et que le réseau CFF ou CJ est menacé. Nous ne sommes pas maîtres, ou pour une toute

petite partie seulement, du sort de notre futur réseau national. Le représentant des CFF nous a parlé des hypothèses soumises par son entreprise au Conseil fédéral pour épouser ses déficits. Parmi ces hypothèses, il y a la suppression de dizaines de stations desservies par du personnel, la suppression de voies régionales, de leur prise en charge par la région si elle veut les maintenir. Nous avons une ligne Porrentruy - Delémont, qui pour le moment n'est pas régionale par le seul fait qu'il y a deux express. Supprimons-les et elle deviendra une ligne régionale qui devrait, peut-être, être prise en charge par le Jura ! Cela pour montrer que notre politique de communications est extrêmement dépendante de l'extérieur. Nous avons peu de moyens pour prendre des décisions à ce sujet. Sur le réseau routier, il y a une réalisation lourde qui est en place : le Taubenloch. Il y a un projet relativement lourd, c'est la Transjurane. Entre ces deux projets relativement lourds, il y a toute une série de projets « légers ». Ce n'est pas l'affaire du seul canton du Jura et du seul Jura bernois de traiter ces problèmes-là. On se demande si, ultérieurement, il ne sera pas absolument nécessaire que nos intérêts, à nous citoyens du Jura et du Jura bernois, restent continuellement suivis par la population des deux régions.

Utilisation pédagogique des interventions durant ce stage

par J.-C. Crevoisier

1. Public

La présentation des différentes interventions faites durant le stage dans un bulletin tel que celui-ci doit permettre aux lecteurs un approfondissement du sujet et à des formateurs de tous niveaux une exploitation pédagogique des thèmes qui ont été développés.

Les quelques propositions qui suivent s'adressent donc notamment :

- au citoyen qui désirerait prendre une distance critique à l'égard des discours qu'on lui tient notamment sur les communications et sur le développement économique ;
- au journaliste qui pourrait d'une part compléter l'information dont disposent ses lecteurs et d'autre part apporter des éclairages nouveaux sur les rela-

- tions de cause à effet établies dans ces domaines ;
- à l'enseignant qui souhaiterait, par exemple en histoire et en géographie, construire ses leçons en partant des réalités de la région ;

2. Buts

Les buts que l'on peut fixer à la réflexion sur un tel thème pourraient être, entre autres :

- rechercher l'origine des besoins de communication des hommes sur un territoire donné (pourquoi on se déplace) ;
- découvrir les moyens utilisés pour satisfaire à ces besoins, leur complémentarité et leur concurrence (comment on se déplace) ;
- déterminer l'influence des différents moyens de communication sur le dé-

- à l'éducateur d'adultes qui voudrait exploiter les matériaux assemblés ici pour animer une cercle d'étude ou un cycle de formation.

veloppement économique d'une région (avec quels effets).

L'intérêt porte avant tout sur les problèmes concrets de la vie quotidienne. Il faut donc limiter l'étude au Jura des 7 districts et éviter de se perdre dans des généralités ; on tendra donc à une pédagogie des faits vécus plutôt qu'à une théorisation valable partout et toujours, sans pour autant renoncer à des hypothèses de généralisation et d'évolution.

3. Méthode de travail

A partir des documents assemblés dans ce bulletin, nous pouvons proposer :

- une analyse de contenu ;
- une recherche documentaire complémentaire ;
- une esquisse de scénarios de développement régional.

3.1. Analyse de contenu

Les différents textes peuvent faire l'objet des analyses suivantes :

- les concepts
 - Sont-ils les mêmes pour chaque intervenant ?
 - Les mêmes mots correspondent-ils aux mêmes définitions ?
- les faits
 - Sont-ils admis sans démonstration ?
 - Sont-ils établis sur la base d'informations précises (présentes dans le texte ou contrôlables) ?
 - Y a-t-il des faits oubliés (volontairement ou non) ?
- les liens de causalité
 - Ces relations de cause à effet sont-elles affirmées ou démontrées ?

- Quelle est la part de l'objectivité et de la subjectivité ?

- les projections dans le futur
 - Sont-elles现实的 ?
 - Sont-elles du domaine de la « foi », ou de la raison ?
 - Quels sont les jugements de valeur sous-jacents (vrai-faux, bien-mal, rentable ou non, etc.) ?

3.2. Recherche documentaire

Dans la mesure où le stage de l'Université populaire jurassienne s'adresserait en priorité à des personnes déjà bien renseignées sur le thème discuté, il est vraisemblable que les informations contenues dans ce bulletin sont insuffisantes pour beaucoup de lecteurs. Des compléments d'information devront donc pouvoir être recherchés et traités par ceux qui s'intéresseront à la question. Nous donnons ci-dessous quelques indications concernant des sources documentaires :

- Ouvrages généraux disponibles au Centre de documentation de l'UP jurassienne

- Wolkowitsch (Maurice), Géographie des transports, A. Colin, 1973.
- Plassart.

— Adresses utiles

- Secrétariat de l'ADIJ, rue du Château 2, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51
- Service cantonal des ponts et chaussées, Ve arrondissement, 2800 Delémont, tél. 066 22 16 12
- Association Pro Transjurane, secrétariat, Francis Erard, directeur Pro Jura, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, tél. 032 93 18 24
- Chemins de fer fédéraux suisses, secrétariat général, informations et relations extérieures, S. Jacobi, 3000 Berne, tél. 031 60 24 03 - 02
- Fédération des communes du Jura bernois, secrétariat, 2608 Courteulary, tél. 039 44 18 40
- Office cantonal du plan d'aménagement, Gerechtigkeitsgasse 36, 3011 Berne, tél. 031 64 40 53

- Assemblée constituante jurassienne, service de documentation, 2800 Delémont, tél. 066 22 67 57

3.3. Scénario de développement régional

Nous ne ferons que mentionner ici les possibilités (limitées) d'intervention sur ce point. L'élaboration de scénarios de développement régional est actuellement en cours dans les différentes régions de montagne couvrant le Jura des 7 districts.

Il pourrait être intéressant d'étudier la place qu'occupent les communications, le rôle qui leur est assigné, dans les études actuellement en cours sur les trois «régions de montagne» qui couvrent le Jura :

- Région Jura-Bienne ;
- Région Centre-Jura ;
- Région Jura.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice suisse des prix à la consommation à fin juin 1978

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a progressé de 0,2 % en juin 1978 pour atteindre 101,0 points (septembre 1977 = 100). En raccordant cette variation au dernier niveau de l'ancienne série, soit 168,6 points en septembre 1977, on obtient, pour juin 1978, un indice de 170,3 points sur la base de 100 en septembre 1966, d'où une hausse de 1,1 % comparativement à juin 1977 ; le taux annuel d'augmentation s'était encore inscrit à 1,7 % en mai 1978. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,2 % que l'indice général a connue en juin par rapport au mois précédent résulte principalement de celle de 1,2 % subie par l'indice de l'alimentation. L'indice du groupe «aménagement et entretien du logement» a progressé de 0,2 %, tandis que celui du groupe «chauffage et éclairage» a fléchi de 2,6 % par suite de réduction des prix du mazout. En revanche, les indices des groupes «habillement», «transports et communications» et «santé et soins personnels» sont pratiquement demeurés stables. Quant aux trois autres groupes de marchandises et de services, ils n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois observé.

L'avance marquée par l'indice de l'alimentation s'explique essentiellement par des augmentations de prix accusées par les fruits, la viande de porc, les pommes de terre et les légumes. Les répercus-